



VILLE D'AUBIERE

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SESSION DU

JEUDI 27 JUIN 2013

ETAIENT PRESENTS :

SINSARD Christian
BOURCHEIX Chantal
CROUZET Eric
GILLIET Laurent
AMONCHOT-TAVERNIER Chantal
FORTE Montserrat
SOULIGNAC Vincent
LUCARD Josette
RIBES- POUZADOUX Paulette
CHASSAIGNE Alain
GUYOT-BERNI Monique
LOZANO Nicole
BOUE Frédéric
SIOLY Marie-Françoise
FABBRO Serge
FONTAINE Jacques
MANIEL Jean-Yves
BONTHOUX Renée
BARGNOUX Pierre-Jean
SZCZEPANIAK Eléonore
SOUCHE Marie-Paule
GIRARD-LIOVINGUT Jérôme

ABSENTS EXCUSES :

DUREL Bernard (ayant donné pouvoir à BONTHOUX Renée)
GAZEL Alain (ayant donné pouvoir à BARGNOUX Pierre-Jean)
ZEMZEMI Salika (ayant donné pouvoir à SINSARD Christian)
GUITTON Florent (ayant donné pouvoir à MANIEL Jean-Yves)
BUISSON Christine (ayant donné pouvoir à LOZANO Nicole)
ROCHE François (ayant donné pouvoir à GUYOT-BERNI Monique)
BONNEMOY Frédérique (ayant donné pouvoir à FABBRO Serge)

SOMMAIRE

La séance est ouverte à 19 h 06 sous la présidence de M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Nous allons commencer le deuxième Conseil Municipal, le premier étant clos. Sans plus tarder, je vais donner la parole à Laurent GILLIET, qui va nous présenter le compte administratif et toutes ses composantes.

A - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Bien entendu, nous considérons que c'est le même secrétaire de séance.

B - DELIBERATIONS AVEC VOTE

I - Finances

1. Délibération n°27-06-2013 : Commune – Approbation du compte administratif

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- Messieurs dames, bonsoir. Nous allons passer à la présentation du compte administratif 2012, bien que nous soyons à fin juin 2013. Les comptes étant arrêtés, nous pouvons vous les présenter. Pour ce faire, je vais m'appuyer sur un tableau *Powerpoint* qui va apparaître à l'écran.

(Projection de document)

Tout d'abord, quelques rappels sur le compte administratif, les raisons qui expliquent que nous votions. Son principe est relativement simple. Il retrace les éléments budgétaires qui ont été

réalisés au cours de l'exercice 2012. Un certain nombre d'éléments sont inscrits. Au titre du budget 2012, le budget avait été voté à hauteur de 13 600 000 € pour les deux sections (fonctionnement et investissement). Il y a eu trois décisions modificatives au cours de l'exercice 2012 qui ont pris en compte un certain nombre d'éléments inhérents au déroulé budgétaire annuel. Nous avons pris en compte les résultats de 2011, les restes à réaliser, les ajustements des recettes après les notifications, puisque nous avons certaines recettes qui nous sont communiquées après le vote initial du budget. Nous avons également mentionné l'augmentation de l'autofinancement de la commune. Les sommes sont inscrites derrière moi.

Au 31 décembre 2012, le budget s'équilibrait à hauteur de 17 M€, ce qui veut dire que nous avons ajouté 3,4 M€ aux 13,6 M€ initiaux.

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 72 % et les recettes à hauteur de 80 %.

Nous mentionnons également que la commune a contracté trois emprunts durant l'année 2012 pour un montant global de 1 200 000 €.

➤ Exécution du budget – dépenses de fonctionnement

Les grandes masses apparaissent en dépenses de fonctionnement : les charges générales, les charges de personnel, les charges de gestion courante, les charges financières – c'est tout ce qui est inhérent au paiement de la dette – et des charges exceptionnelles. L'ensemble donne un montant de dépenses réellement effectué par la commune au titre de l'exercice 2012. En dépenses de fonctionnement, le réalisé était de 6 700 000 €, ce qui représentait 94,5 % des inscriptions budgétaires. Nous avons dépensé un peu moins que ce que nous avons inscrit.

(Entrée de Mme BUISSON)

➤ Détail des principaux postes de dépenses de fonctionnement

Si nous allons dans le détail, figurent les charges à caractère général, tout ce qui concourt à faire fonctionner la collectivité. Nous sommes très proches des inscriptions budgétaires puisque le taux d'exécution est de 94,5 %. Quelques dépassements de crédits sont notés. Ils sont assez faibles en volume, un peu plus forts en pourcentage. Ils dépendent de la réalisation d'un certain nombre d'investissements sur l'année et du concours du personnel sur ces investissements.

Il y a également eu des diminutions de crédits puisque nous n'avons pas atteint le chiffre de 100 %. Là aussi, sont mentionnés les montants qui n'ont pas été atteints. Figurent les fournitures de voirie, les fêtes et cérémonies. Il fut un temps où le montant avait été rappelé par certains sur le volume assez important. Ces éléments ont été pris en compte puisque nous avons décidé de réduire cette somme en faisant nous-mêmes un certain nombre de tâches et en réduisant la voilure. Vous voyez que le montant a diminué assez sensiblement. Les honoraires ont également été réduits par rapport au volume inscrit initialement.

Un autre élément qui mérite d'être mentionné est le poste électricité énergie, qui est en réduction de 23 000 € par rapport aux inscriptions budgétaires. Cet écart est lié avant tout à une moindre consommation qui émane du changement de chaudière et du changement de lampadaires. C'est un effet indirect du changement de technologie.

Figurent ensuite différentes fournitures administratives. Les services ont été moins gourmands que ce qui était prévu de ce point de vue. Les frais de nettoyage de locaux ont également diminué.

Sur le taux d'exécution des charges de personnel, nous sommes à 100 %. Ce qui avait été inscrit a été consommé. C'est un poste auquel nous sommes attentifs, comme tous les autres d'ailleurs. Nous étions vraiment très proches de ce qui était inscrit. Je ne reviens pas sur les différents épisodes dont nous avons parlé pendant toute l'année 2012. Sachez que ces postes de chargés de personnel prennent évidemment en compte l'évolution de carrière des personnels et la création de postes.

Figurent ensuite les charges de gestion courante. C'est une masse qui représente à peu près 1 M€ à Aubière. Cela concerne principalement les subventions allouées aux associations, comme vous pouvez le voir, la subvention au CCAS. Nous reviendrons dessus plus loin, mais cette subvention a été réduite en 2012, comme vous le savez, puisqu'il y avait un excédent assez important du compte du CCAS. Cet excédent a été utilisé pour autofinancer le projet petite enfance.

Figurent également dans ce chapitre les indemnités de formation des élus et la coopération décentralisée. Le montant que nous avons envisagé en début de mandat est proche d'être atteint puisque nous étions partis sur 1 € par habitant et nous avons dépensé 9 500 M€ en 2012.

➤ Exécution du budget – recettes de fonctionnement

Le taux d'exécution des recettes réelles est supérieur à l'inscription budgétaire. Nous avons inscrit 8,5 M€ de recettes et nous avons réalisé 8,8 M€, donc un taux d'exécution de 104 %, ce qui a bien évidemment permis d'accroître notre autofinancement.

Nous retrouvons les produits et services. C'est toute la facturation qui est faite par la commune. C'est essentiellement la cantine qui figure sous cette ligne. Ensuite, il y a un poste impôts et taxes, sur lequel nous reviendrons, qui reprend l'ensemble des produits fiscaux perçus par la commune. Ensuite, il y a les dotations (d'Etat principalement) et un autre *item* qui s'appelle « produits de gestion ». La totalité fait 8 800 000 M€.

➤ Détail des principaux postes des recettes de fonctionnement

Comme en dépenses, certains postes ont fait l'objet d'un surplus par rapport à ce qui était prévu. Nous retrouvons par exemple la TLPE. C'est la Taxe Locale sur les Publicités et les Enseignes. Nous avons inscrit 170 000 € et nous avons réalisé 205 000 €.

Pour les subventions perçues, nous avons prévu 124 000 € et nous avons perçu 176 000 €. Le montant des droits de mutation – à chaque fois que des biens sont vendus sur le territoire communal, une taxe est perçue avec un décalage – s'est élevé à 331 000 €, alors que nous avons prévu 250 000 € sur le budget.

Figurent également les dotations perçues par la ville et distribuées par Clermont Communauté. Cela s'élève à 1 670 000 €. Nous avons inscrit 40 000 € en moins, par prudence, parce que nous ne savions pas si une des deux dotations serait bien versée.

Pour les contributions directes, nous avons perçu 3 400 000 €. C'est la taxe foncière, la taxe d'habitation et un peu de foncier non bâti. Nous avons perçu 100 000 € de plus. Il est toujours délicat d'apprécier le volume de ce poste lorsque nous votons le budget. Nous essayons souvent d'être prudents pour ne pas avoir de mauvaise surprise.

Il y a également la redevance sur la restauration scolaire. Comme vous le savez, le nombre d'élèves qui mangent à la cantine augmente chaque année. Là encore, 2012 n'a pas échappé à la règle donc le montant perçu a sensiblement augmenté.

Concernant la taxe de séjour, elle correspond au fait qu'à chaque fois qu'il y a une nuitée dans un des sept hôtels aubiérois, nous percevons une taxe. Nous avons prévu 50 000 € et nous avons perçu 64 000 €.

Enfin, en produits des cessions, nous percevons également une somme quand des cessions sont réalisées.

➤ Recettes réelles de fonctionnement : 8 938 167 €

En pourcentage, nous avons essayé d'exprimer cela de manière plus agréable au niveau visuel. Vous avez un camembert sur la gauche. En rouge, figure le produit des trois taxes perçues par la commune. Sur l'ensemble des recettes que nous avons perçues, le produit des trois taxes représentait 48 % ; les dotations de Clermont Communauté, 18 % ; les droits de mutation,

3,7 % ; les dotations d'Etat, 16 % ; le produit des services, 2,5 %. Cela reste faible, mais sachez qu'en 2008, le produit des services représentait moins de 1 % donc il y a eu une augmentation sensible.

➤ Résultat de la section de fonctionnement

Maintenant que nous avons vu les dépenses et les recettes, nous pouvons faire les soldes. En plus, c'est la période, même si ce ne sont pas les mêmes. (*Rire*) C'est l'écart entre les dépenses et les recettes. Nous avons dégagé un excédent sur l'exercice 2012 de 1 852 000 € sur la section de fonctionnement. En 2011, nous avons un excédent reporté de 689 000 € qui vient se rajouter à l'excédent de l'exercice, ce qui fait que nous avons dégagé un excédent de clôture de 2 500 000 € sur la section de fonctionnement.

➤ Exécution du budget – dépenses d'investissement

Après le fonctionnement, nous pouvons nous intéresser à l'investissement. C'est l'autre section du budget. Ce sont tous les investissements réalisés par la commune, principalement pour améliorer le cadre de vie. Vous avez différentes lignes qui apparaissent.

Il y a des emprunts que nous devons rembourser au titre de ce qui a été fait les années précédentes. Figurent des immobilisations incorporelles. Ce sont des études, des achats de licences pour l'essentiel. Des subventions d'équipement sont versées.

Les deux gros chapitres, les postes 21 et 23, sont les travaux réalisés sur le territoire communal et les acquisitions. Vous voyez des chiffres qui ont notablement gonflé puisque nous avons réalisé sur l'exercice 2012, sur ces deux lignes, 4 M€ de travaux.

Figure une ligne « autres immobilisations financières » qui représentaient 210 000 €.

Nous avons inscrit 7,6 M€ et nous avons réalisé 5,1 M€. Nous avons inscrit un certain nombre de dépenses qui n'ont pas été réalisées parce que des délais ne sont pas toujours tenus, mais sachez que le volume de 5,1 M€ est un volume assez musclé et important au regard de ce qui était fait précédemment. Le taux d'exécution atteint 67 % des dépenses réelles.

➤ Dépenses réelles d'investissement : 5 107 485 €

Nous avons encore un petit camembert. Les travaux, comme vous pouvez le voir, ont représenté la partie la plus importante des dépenses. C'est souhaitable. Cela a représenté 52 % Les acquisitions de biens et travaux terminés ont représenté 1,3 M€. L'ensemble de ces deux postes a représenté près de 80 % des dépenses réelles d'investissement effectuées au titre du budget.

Figure le remboursement de la dette pour 800 000 €, les participations que nous versons à l'EPF-SMAF, qui assure pour nous le portage foncier, à hauteur de 210 000 € et quelques chiffres un peu plus faibles.

➤ Détail des dépenses réelles d'investissement

Les immobilisations incorporelles ont représenté 34 000 €. Ce sont principalement les modifications du PLU qui ont pu intervenir, quelques éléments d'urbanisme. Figure également dans cet *item* tout ce qui est acquisition de logiciels et des honoraires, principalement dans le cadre de la campagne de ravalement des façades.

Les montants les plus importants apparaissent. Il y a un petit décalage dans la présentation lié à une version différente de *Powerpoint*. Les acquisitions et travaux ont représenté 1 354 000 €. Les travaux de voirie, avec le nom des voiries concernées, apparaissent à l'écran. Cela a représenté 402 000 €.

Un certain nombre de travaux ont été effectués sur les bâtiments scolaires de la commune à hauteur de 110 000 €.

Certains bâtiments publics ont également fait l'objet de rénovation ou de création. C'est le cas des sanitaires rue de Romagnat par exemple. Il y a eu un changement de système de chauffage de l'église, l'aménagement d'ateliers municipaux. Il y a, à titre d'exemple, le double vitrage des AVF. Cela a représenté 142 000 €.

Ensuite, il y a du matériel roulant, à savoir une nacelle, une balayeuse et des véhicules électriques. Ce sont des acquisitions et cela a représenté 230 000 € sur l'exercice 2012.

Pour faire fonctionner la commune, il faut du matériel technique mais aussi du matériel informatique et de bureau. C'est ce qui fait l'objet des autres montants qui figurent sur ce transparent.

Pour les travaux en cours, c'est-à-dire qu'ils étaient commencés et pas terminés en 2012, il y avait essentiellement des travaux de bâtiment. La réhabilitation du Cossec a fait l'objet d'un volume significatif à hauteur de 565 000 €. Pour la réhabilitation du Gidon, nous nous sommes acquittés de 652 000 € en 2012. Nous avons également dû payer le premier acompte du pôle petite enfance à hauteur de 681 000 €. L'ensemble de ces investissements a représenté 2 M€.

Il y avait également la voirie, principalement l'aménagement du quartier Molière Saint-Loup pour lequel nous avons payé 255 000 € et la voirie sur les gens du voyage à hauteur de 85 000 €.

Nous avons également payé des avances dans le cadre de la ZAC de Malmouche, où nous payons depuis deux ans, à hauteur de 250 000 €.

➤ Exécution du budget – recettes d'investissement

Pour payer ces dépenses, nous avons des recettes en face. C'est souhaitable et même obligatoire. Vous avez l'intitulé des principaux postes. Le taux d'exécution des recettes s'est élevé à 79 %. C'est la ligne en bleu. Parmi ces recettes, figurent des dotations de réserve. Ce sont, pour l'essentiel, des excédents.

Nous retrouvons l'investissement de 2 M€, des subventions à hauteur de 325 000 € et l'emprunt que je mentionnais tout à l'heure à hauteur de 1 200 000 €, auquel se rajoutaient 500 000 € liés à la trésorerie pour faire le pendant de ce montant en dépenses d'investissement. C'est neutre sur l'endettement.

Figure également sur ce tableau le virement qui représentait près de 2 M€ en 2012. C'est le compte 0,21. C'est ce qui provient de la section de fonctionnement. C'est l'autofinancement.

➤ Détail des recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 4 156 000 €. Figurent l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1,5 M€, l'emprunt pour 1,2 M€, le FCTVA. C'est la TVA que l'Etat nous rembourse deux ans après. Nous avançons à l'Etat la TVA et nous la remboursons en prenant une petite partie deux ans après. Au titre de 2012, nous avons perçu 307 000 €. Il y a aussi l'opération de gestion de trésorerie que je mentionnais pour 500 000 €. La taxe locale d'équipement a également abondé cette section à hauteur de 222 000 €. Les amendes de police – ce ne sont pas les amendes de police perçues sur le territoire communal, c'est une péréquation qui est faite au niveau national et nous touchons une part des amendes de police nationales – ont représenté 64 000 €. D'autres recettes diverses ont représenté 318 000 €.

➤ Recettes réelles d'investissement

La répartition apparaît sur ce transparent. Vous pouvez constater que l'emprunt a représenté 28 % des recettes. Nous avons autofinancé une grande partie des investissements. L'excédent de fonctionnement a constitué la part la plus importante. C'est l'autofinancement. Cela permet de limiter le recours à l'emprunt. Les autres éléments apparaissent, à savoir le FCTVA, qui a joué son rôle à hauteur de 7 %, et la taxe locale d'équipement, qui a représenté 5 % des recettes.

➤ Résultat de la section d'investissement

Les dépenses étant supérieures aux recettes, il y a un déficit de l'exercice à hauteur de 561 000 € qui vient se conjuguer au déficit de l'année précédente. Nous sommes dans la logique inverse de la section de fonctionnement qui dégage un excédent. Nous avons un déficit de clôture en investissement qui s'est élevé à 1 207 000 €.

➤ Résultat de la section de fonctionnement et d'investissement

Si nous additionnons les deux sections, vous retrouvez les deux chiffres que j'ai pu mentionner préalablement. Nous nous sommes acquittés de 7 174 000 € en dépenses de fonctionnement et de 9 M€ en recettes de fonctionnement. Nous retrouvons l'excédent de l'exercice à hauteur de 1 852 000 €. Ensuite, on prend l'excédent de l'année précédente (689 000 €) et on a ainsi l'excédent de clôture de 2,5 M€.

En investissement, c'est la même chose, avec les dépenses et les recettes, le déficit, le déficit de l'année N-1, donc 2011. Le déficit de clôture d'investissement est de 1 207 000 M€ et le total excédent de fonctionnement moins déficit d'investissement nous donne un excédent global de 1 334 000 €.

Voilà le compte administratif 2012 présenté en quelques minutes. Je laisse la parole à qui veut la prendre.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Merci pour cette présentation sobre, plus sobre que ce que nous avons connu durant le mandat. Je vais m'efforcer de l'être aussi pour vous rendre la pareille.

Tout d'abord, tout au long du mandat, on a beaucoup comparé d'un exercice sur l'autre, on a fait des moyennes. Nous avons eu un débat assez riche tous les ans, au moment du budget et du compte administratif. Cette année, une fois n'étant pas coutume, je ne débattrai pas sur les chiffres qui ont été présentés puisqu'une campagne électorale va s'ouvrir et ce sera l'occasion de dresser le bilan de votre action au niveau de la gestion de la commune.

Je rappelle juste que la majorité et l'opposition n'ont pas la même vision de la façon de dépenser et de créer des recettes au niveau du budget communal. Pour cette fin de mandat, je souhaite simplement rappeler quelques éléments.

J'ai bien noté dans votre discours, Monsieur GILLIET, que vous remerciez l'opposition d'avoir attiré votre attention sur la hausse des frais de cérémonie. Je rebondis dessus en me félicitant que l'opposition municipale serve à quelque chose parce que les Aubiérais ou la population se disent souvent : « En tant qu'opposition, que pouvez-vous faire ? » C'est en alertant la majorité comme cela, sur des postes qui, pour nous, augmentaient beaucoup trop, que la majorité s'est ravisée, comme vous l'avez dit, Monsieur GILLIET. Je ne peux que me réjouir sur ce point.

Depuis votre élection de 2008, il est vrai que j'ai souvent mis l'accent sur la hausse des dépenses de fonctionnement. Je vous avais même interrogés sur le niveau de l'autofinancement, c'est-à-dire l'épargne de la commune, la différence entre ce qu'on reçoit en recettes et ce qu'on dépense. C'est comme l'épargne que vous arrivez à faire sur une année dans un foyer.

Pour moi, la première année de votre mandat laissait penser que cet autofinancement allait subir des conséquences de votre politique que je qualifierai de « dépensière », c'est-à-dire des dépenses qui augmentaient avec votre arrivée. Vous n'étiez pas inquiet, Monsieur GILLIET, ni même Monsieur le Maire. Vous m'avez même répondu à un Conseil Municipal que des projections étaient faites, une étude prospective en fonctionnement. Quand je vous ai conseillé d'avoir un plan pluriannuel de fonctionnement, vous m'avez dit : « Nous le faisons. » Vous n'avez pas voulu me communiquer ce plan pluriannuel de fonctionnement. Je ne savais donc pas où vous alliez. Vous n'étiez pas inquiets, vous me répondiez : « Nous savons où nous allons. »

C'est quand j'ai vu arriver les votes sur les augmentations d'impôts et la création de nouvelles taxes que j'ai compris. Les dépenses augmentaient donc je m'inquiétais pour l'épargne

parce que quand on a des recettes qui stagnent et qu'on a plus de dépenses, on arrive à avoir une différence qui s'amoinde au fil des années. Cela dit, je ne savais pas que la majorité projetait des augmentations d'impôts et la création de nouvelles taxes qui allaient procurer des recettes supplémentaires significatives. Nous voyons avec le recul – vous l'avez dit encore ce soir quand vous êtes passé sur la diapositive – que cela produit même des effets au-delà de vos espérances puisque vous avez beaucoup plus que prévu.

Ne sachant pas ce que vous prépariez sur le volet recettes, je suis désolé de vous le dire, mais j'avais raison. Il était donc infondé de se moquer de l'opposition, de faire des réflexions sur la façon dont nous faisons nos interventions. Je tenais à y revenir ce soir puisqu'en augmentant les impôts, vous êtes intervenus pour soutenir le niveau de l'épargne de la commune. Sinon, l'autofinancement aurait forcément baissé.

Pour conclure mon propos, qui est relativement court ce soir, je tenais à rappeler que vous avez hérité d'une commune très bien gérée avec, à la clé, des cagnottes. On l'a dit, M. le Maire en parle aussi souvent, il y a eu deux versements relatifs à la zone industrielle qui ont été significatifs et qui sont venus abonder les exercices passés. Malgré la bonne gestion de la commune que vous avez trouvée et malgré les cagnottes qui sont tombées, je remarque que vous avez augmenté par exemple la taxe foncière de 16 % depuis votre arrivée. En pleine crise économique, je tenais à vous dire bravo puisque tous les propriétaires ne sont pas riches, il y a beaucoup de retraités, des gens pour qui être propriétaire n'est pas un signe de richesse. On a des prêts en cours et tous les propriétaires subissent vos 16 % d'augmentation de taxe foncière, si je ne me suis pas trompé, mais vous me le direz, Monsieur GILLIET, parce que c'est un point sur lequel j'interroge le Maire et M. GILLIET. Je rappelle que tous les propriétaires ne sont pas riches. Ce n'est pas parce qu'on est propriétaire qu'on est riche.

Depuis 2008, pour moi, vous avez géré la commune à la petite semaine, de façon coûteuse et sans préparer l'avenir. Je ne partage donc pas votre gestion.

M. BARGNOUX.- J'ai simplement une remarque pour rappeler ce qu'est le compte administratif. Le compte administratif d'une commune représente les opérations de la commune tout au long de l'année. Sur ce point, nous n'avons rien à dire sur la véracité des comptes puisqu'ils ont été faits.

Cela retrace également la politique budgétaire et financière conduite par la commune. Là, vous comprenez bien que nous n'avons pas le même avis, que nous avons même des avis divergents. Il est logique que ce compte administratif retrace votre politique et pas la nôtre. Vous comprendrez pourquoi, n'ayant pas voté les budgets, nous ne voterons pas le compte administratif. J'explique bien pourquoi. Ce n'est pas un problème de véracité des comptes.

La seule petite remarque que je pourrais faire est qu'effectivement, vous avez un excédent quand même important. On peut se demander si le prélèvement de l'impôt n'a pas été un peu fort puisque le but de l'opération n'est pas non plus de cagnotter.

Ce sont les seules remarques que j'aurai à faire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? *(Néant)*

M. GILLIET.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de passer au vote, sachant que j'ai été interpellé donc je vous répondrai, je vous rassure, mais peut-être dans un deuxième temps. Je demande à M. le Maire de partir le temps du vote puisque c'est un exercice obligatoire.

(M. le Maire quitte la salle)

Celui-ci étant maintenant en dehors de la salle, nous pouvons procéder au vote.

- Qui vote contre le compte administratif 2012 ? *(7 voix)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n°27 est adoptée à la majorité.

(M. le Maire revient en salle)

C'est le côté un peu théâtral du compte administratif.

M. LE MAIRE.- Depuis que je suis Maire, je ne participe pas au vote du compte administratif, pour les raisons que Laurent GILLIET vient d'indiquer. M. BARGNOUX a bien dit qu'il s'agissait de la véracité des comptes. J'ajouterais de « l'honnêteté des comptes ». Je voudrais dire, à toutes fins utiles, que j'ai fait 19 ans d'opposition et que j'ai voté 19 fois de façon positive le compte administratif. Les interventions pour le débat d'orientation budgétaire sont autre chose, sont politiques, mais le compte administratif représente la véracité et l'honnêteté des comptes. Sauf à prouver que les comptes sont entachés d'illégalité ou de malversations, je ne comprends pas pourquoi l'opposition ne vote pas le compte administratif. Cela dit, elle a tout à fait le droit de le faire et je respecte son vote.

Laurent, veux-tu poursuivre ?

2. Délibération n°28-06-2013 : Commune – Affectation des résultats de fonctionnement 2012

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

(Projection de document)

M. GILLIET.- C'est le *slide* que vous avez à l'écran. Nous avons vu tout à l'heure que l'excédent de fonctionnement était de 2 542 000 €. Nous proposons d'affecter 1 895 000 € à la section d'investissement du budget primitif 2013, c'est-à-dire de participer à l'autofinancement des investissements réalisés en 2013. Nous vous proposons également de reporter en section de fonctionnement la différence, c'est-à-dire 646 000 €. Cela couvre une partie du besoin de financement de la section d'investissement. Cela permet également de financer les restes à réaliser de 2012 qui vont encore courir en 2013. Cela permet aussi et surtout d'augmenter l'autofinancement et, ainsi, de réduire le volume d'emprunts.

Là aussi, nous allons procéder à un vote, sauf s'il y a des interrogations, mais je ne pense pas.

- Y a-t-il des personnes qui votent contre ? *(7 voix)*
- Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? *(Néant)*

La délibération n°28 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

3. Délibération n°29-06-2013 : Commune – Approbation du compte de gestion 2012

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- Vous savez que le Receveur tient un compte en parallèle du compte administratif, qu'il y a concordance entre le compte de gestion et le compte administratif. Cette délibération vise à approuver le compte de gestion effectué par le trésorier de la commune au service des finances publiques. Ce n'est plus le Trésor.

Y a-t-il des questions ? C'est un sujet assez classique.

- Y a-t-il des personnes qui votent contre le compte de gestion ? (*Néant*)
- Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? (*Néant*)

La délibération n°29 est adoptée à l'unanimité.

Le compte administratif étant adopté, je vais me permettre de vous présenter un autre document puisque je vous ai dit pendant plusieurs années que nous pourrions faire un bilan financier à l'issue du compte administratif 2012. Il fallait que celui-ci soit adopté. C'est chose faite dorénavant donc nous pouvons valablement présenter quelques éléments sur lesquels nous pourrions échanger si vous le souhaitez.

(Projection de document)

➤ Bilan financier 27 juin 2013 – Présentation

Ce bilan financier vise deux choses. M. GIRARD a dit que je n'avais pas présenté de comparaison. Je vais en faire, je vous rassure. Je ne perds pas mes mauvaises habitudes, ou mes bonnes habitudes, selon l'endroit où on se place.

Cela permet de mesurer, d'appréhender les évolutions que nous avons pu enregistrer au fil des années depuis le début du mandat. Ma curiosité naturelle m'a conduit à aller voir un peu plus loin et je suis allé voir sur le mandat précédent comment s'étaient comportés les éléments financiers pour voir s'il y avait des différences notables, si on constatait des ruptures fortes ou s'il y avait une certaine continuité.

Ce bilan financier permet également de situer la commune. Il est toujours intéressant de se situer parce qu'on ne peut pas se regarder le nombril tout le temps. Il faut aussi se comparer aux autres. C'est ce que font certains tous les jours. Il faut également savoir observer et se situer dans le cadre financier.

Vous allez voir apparaître un certain nombre de graphiques. Pour les comprendre, c'est assez simple. Vous avez sur la gauche, en ordonnées, les montants. On part de 2 M€ et on va jusqu'à 7 M€. En abscisses, c'est l'espace temporel. On va de 2001 à 2012.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Le premier élément qui vous est présenté est l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, sujet qui vient d'ailleurs d'être mentionné par une des personnes qui s'est exprimée avant moi pour dire que nous étions dépensiers. C'est un *leitmotiv*. Nous l'avons entendu pendant tout le mandat. Il y a eu une augmentation des dépenses, c'est vrai, nous ne pouvons pas dire le contraire. Cela dit, sur une durée plus longue, avons-nous été aussi dépensiers que cela ? Je n'en suis pas certain. En tout cas, les chiffres me permettent d'avoir un doute.

Vous avez une ligne noire qui apparaît. Cette ligne noire symbolise le changement d'équipe municipale. Jusqu'en 2007, ce sont des comptes administratifs qui ont été votés par la précédente équipe. De 2008 à 2012, ce sont des comptes administratifs qui ont été votés et élaborés grâce à la nouvelle équipe.

Vous avez l'évolution sur la période 2001-2007. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1 194 000 € durant cette période. Il ne m'a pas échappé qu'il y avait une durée de six ans entre 2001 et 2007 alors qu'entre 2007 et 2012, il n'y a que cinq ans. Il faut tenir compte de l'espace temporel sur les deux mandats. La moyenne annuelle permet d'avoir un élément juste. La moyenne annuelle de progression des dépenses réelles de fonctionnement de 2001 à 2007 est de 4,14 %. Sur la période 2007-2012, les dépenses ont légèrement moins augmenté, sur un laps de temps plus court, à hauteur de 1 173 000 €. La moyenne annuelle de progression des dépenses réelles de fonctionnement est légèrement inférieure à 4 %. On a donc un rythme assez homogène sur la période considérée.

Ce ne sont pas des chiffres « *made in* équipe Sinsard ». Ce sont bien évidemment les chiffres officiels issus des comptes administratifs.

➤ Dépenses de personnel et autres dépenses réelles de fonctionnement

Ensuite, nous avons les dépenses de personnel, sujet dont nous avons également beaucoup parlé dans cette enceinte, et les autres dépenses parce qu'il faut regarder ce poste, mais il faut regarder aussi globalement les choses. C'est vrai qu'à partir de 2007, il y a une rupture assez forte entre ce qui était fait préalablement et ce qui a été fait à partir de cette année, c'est-à-dire que les frais de personnel ont augmenté plus fortement dans la commune, à un rythme moyen de 7,3 % à compter de 2007 jusqu'en 2012. Notez au passage que le rythme d'augmentation des frais de personnel est quand même de 3,4 % de 2001 à 2007.

Sur les autres dépenses, c'est un peu l'inverse. C'est aussi l'effet des vases communicants. Il y avait une progression assez dynamique des dépenses constatées avec un rythme de 4,7 % entre 2001 et 2007. Concernant la période 2007-2012, le rythme d'évolution des autres dépenses s'est limité à 1,1 %.

Cela permet de nuancer le propos qui consiste à dire : « Vous avez augmenté un poste particulier. » Regarder la globalité permet d'avoir un œil un peu plus global.

➤ Fiscalité : taxe foncière – évolution des bases

Changeons de sujet et passons à la fiscalité. Cela tombe bien, on en a parlé juste avant. A croire que j'ai préparé mon diaporama en fonction des remarques précédentes. C'était assez logique en même temps. Les chiffres ont été annoncés tout à l'heure. Je vais aborder la fiscalité sous trois transparents différents pour chacune des deux taxes principales.

Pour la taxe foncière, avec l'évolution des bases, sachez que lorsque la commune perçoit un produit, c'est la conjonction de la multiplication de bases. Les bases foncières sont les bases liées aux habitations des propriétaires et les bases de toute la sphère économique et commerciale qui paye également une taxe foncière.

Vous voyez que la commune a fait preuve d'un dynamisme assez important en termes d'évolution des bases puisque sur la période 2001-2007, les bases ont progressé de 37,8 %, soit une progression moyenne de 5,5 %, donc un rythme soutenu lié principalement – il faut le dire – à l'accroissement de la zone commerciale et industrielle.

Depuis 2007, il est notable de constater que le rythme est beaucoup moins soutenu puisque la progression globale est de 17,8 % et la progression moyenne annuelle s'est limitée à 3,23 %. Il y a donc un delta assez fort, ce qui veut dire que la base, la masse sur laquelle on a fait peser le taux, a progressé beaucoup plus vite. Il n'est donc pas forcément nécessaire de faire des augmentations de taux importantes pour avoir un produit identique.

➤ Fiscalité : taxe foncière – évolution du taux

Pour venir au taux, puisque nous venons d'en parler, qu'a fait l'équipe précédente en matière de fiscalité foncière ? Elle a augmenté le taux de 12,54 % sur la durée du mandat. C'est quand même une progression moyenne de 2 % par an. C'était le rythme classique. On augmentait les taux de 2 % chaque année, quelles que soient les perspectives économiques et l'évolution des bases constatée l'année précédente.

Pour nous, comme cela a été rappelé tout à l'heure, il y a eu une augmentation de la taxe foncière qui a été faite en deux fois de manière assez vigoureuse – il faut le reconnaître – et qui a fait croître le taux de 17 %. C'est même supérieur à ce que vous annonciez, Monsieur GIRARD. Cela fait une moyenne annuelle de progression de la taxe de 3,3 %.

Effectivement, nous avons augmenté plus fortement la taxe foncière que l'équipe précédente puisque nous étions à un rythme de 2 % et nous sommes passés à 3,3 %. C'est indéniable, mais c'est également un choix politique. Je reviendrai dessus lorsque je vous

expliquerai l'évolution de la taxe d'habitation.

➤ Fiscalité : taxe foncière – évolution du produit

Nous avons d'une part les bases et le taux. Maintenant, nous avons le produit. Le produit apparaît. Que s'est-il passé sur la période 2001-2007 ? Le produit perçu par la commune entre 2001 et 2007 a bondi – je pense que le terme est approprié – de 55 %. Cela fait une moyenne annuelle de 7,6 % qui s'appuie d'une part sur la composante base que nous avons vue tout à l'heure et sur la fiscalité qui a néanmoins été employée à hauteur de 2 %. On aboutit ainsi à une progression annuelle moyenne de 7,6 %.

Dans le même temps, sur une base plus élevée, il y a eu une progression de 38,1 % du produit, ce qui fait une moyenne annuelle de 6,7 %. Je reconnais que cette progression a plus été portée par le taux que par la base. Le taux a été prépondérant. C'est à peu près équilibré entre la base et le taux au niveau de la progression.

Le produit a progressé plus vite sur le mandat précédent que sur notre mandat du fait d'une progression plus dynamique des bases et effectivement, la base fiscale a été un peu plus forte sur notre période.

➤ Fiscalité : taxe d'habitation – évolution des bases

C'est le même exercice sur la taxe d'habitation. Je vais aller plus vite parce que c'est la même chose. On observe, là aussi, que les bases ont progressé beaucoup plus fortement sur la période 2001-2007, à un rythme de presque 4 % par an, avec une progression globale de 26 % pour la période, quand la progression des bases était limitée à 2,35 %. La matière taxable a progressé moins vite sur le mandat actuel que sur le mandat précédent.

➤ Fiscalité : taxe d'habitation – évolution du taux

Qu'est-ce qui a été fait en matière de taux ? On parle de taxe foncière, mais il faut parler évidemment de la taxe d'habitation. Ce sont les deux composantes qui concourent à augmenter le produit. La même logique a été observée par l'équipe précédente. Vous voyez une belle ligne droite, une progression du taux très linéaire, très régulière de 2 % par an qui a conduit à une progression globale du taux de 12,5 %.

Pour l'équipe actuelle, en 2008, nous n'étions pas responsables parce que les taux ont été votés avant que nous arrivions, mais nous le prenons quand même. Nous assumons la hausse de 2008 et nous avons continué à augmenter légèrement le taux en 2009, puis il y a eu une stabilisation totale du taux de TH pour des raisons politiques, comme je le disais tout à l'heure. Si tous les propriétaires ne sont pas riches – c'est une réalité – les locataires ne sont pas forcément plus riches que les propriétaires. Nous avons donc voulu faire porter l'effort davantage sur les propriétaires et sur les entreprises parce que c'est le seul moyen de faire croître le produit.

Vous voyez qu'il y a une différence assez notable en termes de fiscalité qui pèse sur la TH parce qu'en moyenne, le taux de TH a progressé de 0,6 % depuis 2007, et préalablement, le taux augmentait de 2 %.

➤ Fiscalité : taxe d'habitation – évolution du produit

In fine, sur la TH, le produit a augmenté de 41,8 % sur la période précédente, soit une moyenne annuelle de 6 %. Sur la période actuelle, le produit a augmenté de 15,7 %, soit une progression de moitié moins, de 3 %.

Voilà pour les rappels fiscaux.

➤ Dépenses réelles d'investissement – montant moyen annuel 2011-2012 : 3,214 K€

Nous avons ensuite quelques éléments puisque quand on fait le bilan, on regarde l'évolution des dépenses et de la fiscalité. Il faut regarder aussi l'investissement et ce qui a été fait.

Là aussi, nous avons parfois été critiqués sur le manque d'investissements réalisés. Nous pouvons constater que sur la période 2001-2007, les dépenses réelles d'investissement ont représenté 3 059 000 €. Entre 2008 et 2012, cela représentait 3,4 M€, sous l'effet principalement de la dernière année, nous en avons bien conscience. On voit d'ailleurs bien la rupture. En 2008, il y a l'équipe précédente qui poursuivait son mandat. La nouvelle équipe arrive. Le temps de mettre en place les investissements, de bien réfléchir, de modifier certains investissements qui étaient prévus, cela a conduit à baisser fortement en 2009. Depuis, nous avons une progression régulière et en 2013, nous devrions être proches de 2012, voire peut-être supérieurs. Le volume d'investissements est donc plus dynamique sur la période 2008-2012 que sur la période 2001-2007.

➤ Dépenses réelles d'investissement par fonction

Je me suis livré à un petit exercice qui n'est pas inintéressant. Il permet de comparer non pas les volumes mais la manière dont l'argent a été dépensé en investissement en regardant les grandes familles. C'est toujours un peu difficile, mais il y a les aménagements urbains, les services généraux, l'enseignement – c'est tout ce qui est dévolu aux écoles – la culture – le parent pauvre de l'investissement de la commune depuis 11 ans – sport et jeunesse et famille.

On voit que le mandat précédent avait plutôt mis l'accent sur les aménagements urbains, la voirie, certains bâtiments, qui n'ont pas été négligés par l'équipe actuelle parce que les volumes sont quand même assez importants. Ce sont des montants moyens pour chacun des *items* par année. En revanche, on voit que le sport et la jeunesse ont fait l'objet d'investissements importants. C'est la rénovation du Gidon et de Bourzac. Il y a également la famille. C'est le début du PPE, la première tranche qui a été payée. Si nous nous projetions avec 2013, ce chiffre grimperait considérablement, mais nous nous sommes arrêtés à 2012.

➤ Endettement

Il faut également observer l'endettement. En termes d'endettement, la commune était à 5 M€ d'endettement en 2001. En 2008, il y avait 5,7 M€. Pourquoi est-ce que je dis 2008 alors que j'ai dit 2007 avant ? C'est parce qu'il y avait 2 M€ qui avaient été négociés en 2007, qui n'ont pas été dépensés parce que les dépenses n'étaient pas nécessaires, qui ont été dépensés dès début 2008 et qui ont augmenté l'endettement. On le voit bien. La marche d'escalier entre 2007 et 2008 n'est pas liée au changement de majorité, je vous rassure, mais à la continuité du paiement des investissements réalisés en 2007 et début 2008. Sur 2012, figure le dernier chiffre que vous avez vu au compte administratif, à savoir 6 180 000 €, qui constitue l'endettement de la commune à la fin de l'année dernière.

➤ Endettement / Epargne brute

C'était l'endettement en valeur absolue. Il a de l'intérêt, mais il faut l'exprimer de manière relative. C'est ce qui est fait en matière d'analyse financière. On ramène l'endettement de la commune à l'épargne brute, ce que dégage la section de fonctionnement chaque année et on exprime cela en nombre d'années. Si on voulait être schématique, on dirait : « La commune arrête d'investir complètement et elle affecte son autofinancement au remboursement de sa dette. » C'est une vue de l'esprit, mais cela permet d'avoir un indicateur à un moment donné. La situation était de 2,3 années en 2001. Nous sommes montés jusqu'à moins de 5 ans, ce qui reste un indicateur tout à fait sain. À aucun moment, la commune n'a été endettée de façon importante, quel que soit le mandat bien évidemment. Aujourd'hui, nous sommes à 2,8 années, ce qui nous situe particulièrement bien par rapport aux communes de taille comparable.

➤ Endettement / Recettes R de fonctionnement

L'autre indicateur que nous pouvons prendre en compte en matière d'endettement est d'exprimer l'endettement par rapport à la richesse récurrente de la commune qui constitue les recettes réelles de fonctionnement. On s'aperçoit que les choses vont plutôt bien aussi. Nous étions à 77 % en 2001, nous sommes montés à 83 % en 2008, pour les raisons que j'ai évoquées préalablement, et aujourd'hui, l'endettement de la commune représente 69 % des recettes réelles

de fonctionnement. Si je suis bien informé, dans les standards financiers, il y a une première alarme qui apparaît lorsqu'on atteint les 100 %, c'est-à-dire lorsque l'endettement représente une année de recettes de fonctionnement. Vous voyez qu'il y a un peu de marge en ce qui nous concerne.

➤ Ratios d'analyse financière et éléments comparatifs

Vous en avez peut-être marre de voir des chiffres. Je suis désolé, mais c'était le jeu, c'était prévu. Un bilan avait été annoncé et il fallait s'y soustraire. Qui dit bilan dit chiffres parce que c'est sous l'angle financier que le bilan avait été promis, et non pas sous l'angle des actions. Cela interviendra aussi bien sûr, mais dans un temps futur.

Vous avez le bilan financier d'un point de vue comparatif. Comme je vous le disais tout à l'heure, il faut également se comparer, se situer. J'ai tenu compte des remarques de l'opposition. J'écoute et je réponds quand je peux, lorsque c'est pertinent aussi. Il m'avait été fait remarquer, à juste titre, que la commune d'Aubières tangentait avec les 10 000 habitants, une fois au-dessus, une fois en dessous. En termes de comparaison, nous sommes parfois dans la strate 10 000-20 000 et parfois dans la strate 5 000-10 000. J'ai mis les deux. Comme cela, vous avez le loisir de comparer la commune par rapport aux communes de taille comparable. Il n'y a pas de strate 8 000-12 000 donc nous prenons la strate 10 000-20 000 ou 5 000-10 000.

En dépenses de fonctionnement, il a été remarqué que la commune était dépensière. Ce sont les propos qui ont été tenus. Nous avons peut-être augmenté les dépenses de fonctionnement mais pas plus qu'avant. Finalement, comment se situe-t-on fin 2012 ? On dépense à Aubière 705 € par habitant pour faire face aux dépenses de fonctionnement quand, dans le même temps, dans des communes de taille comparable, on est à 1 162 € ou 1 018 € selon la strate. Nous sommes encore en retrait sensible par rapport à ce que font les communes de taille comparable.

En charges de personnel, cela a augmenté. Nous l'avons vu tout à l'heure, les chiffres le démontrent. Cela dit, nous partions d'un niveau excessivement bas donc il y a encore une marche d'escalier excessivement grande puisqu'on dépense 325 € par habitant pour payer le personnel communal en 2012, alors que c'est le double pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants et 70 % de plus pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants.

Sur les charges générales, là aussi, nous dépensons un peu moins.

Pour les subventions, nous dépensons presque autant que les communes de taille comparable.

Concernant les recettes, nous percevons de la fiscalité, mais nous ne touchons pas tant d'argent que cela puisque nous touchons 878 € par habitant, là où les communes de taille comparable sont à plus de 1 200 € ou plus de 1 100 €.

Au niveau de la fiscalité, nous avons un produit fiscal relativement proche des communes de taille comparable, mais nous sommes en dessous quand même. Pour la DGF, nous sommes sensiblement en dessous. Il y a un chiffre qui n'est pas bon. Le 2017 est faux. C'est 217. En tout cas, nous avons une DGF – c'est ce qui est versé par l'Etat pour faire face à nos dépenses de fonctionnement – qui est historiquement inférieure à ce que les communes de même taille perçoivent.

Nous avons vu que les taux de fiscalité avaient progressé. Nous avons un taux de foncier bâti à 16,92 %. Les communes de taille comparables sont à plus de 22 % pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants et à plus de 20 % pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants.

Quant au taux de TH, l'écart est encore plus considérable puisque nous sommes à 10,90 % contre 15,65 % et 14,33 %.

Le montant moyen payé à la commune par l'Aubiérois pour la TH est de 138 €. Dans les communes de taille comparable, on est à 198 € ou 174 €, donc des volumes sensiblement plus

élevés.

Pour les dépenses d'équipement, 2012 est favorable à la commune parce que c'est une année assez importante en termes d'investissements. C'est l'année de référence donc nous la prenons. Nous sommes à près de 400 € par habitant quand les communes de taille comparable sont autour de 320 €. Il y a une différence assez notable en faveur d'Aubière pour cette année. En moyenne, nous sommes proches, c'est-à-dire que sur plusieurs exercices, nous serions au niveau des moyennes de la strate en dépenses d'équipement.

J'ai bientôt fini, je vous rassure. Il reste deux *slides*.

➤ Ratios d'analyse : endettement et autofinancement

Pour le taux d'épargne – on rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement – nous avons un chiffre particulièrement élevé en 2012 (25 %). J'ai mis une ligne « hors exceptionnels » parce que, comme vous l'avez mentionné à juste titre, nous avons bénéficié en 2012 d'une recette qui ne se reproduira pas, c'est-à-dire que la ZAC de la RIB était excédentaire. Nous avons perçu près de 395 000 € en 2012. Il convenait, pour être honnête intellectuellement, de le soustraire. J'ai également diminué le non versement de la subvention au CCAS de 350 000 €, qui est évidemment venu abonder de manière significative l'épargne brute en 2012.

Si nous enlevons ces deux éléments qui sont exceptionnels, nous arrivons à un taux au titre de l'épargne qui serait de 16,7 %. C'est retraité. J'aurais pu laisser 25 %, mais comme c'est exceptionnel, j'ai donné oralement ces deux éléments. Nous sommes donc à 16,7 %, ce qui reste toutefois très largement supérieur aux communes de taille comparable.

L'endettement n'a pas besoin d'être retraité puisqu'aucun élément ne vient polluer l'analyse. Nous avons 607 € par habitant à Aubière. Les communes de taille comparable sont supérieures à 1 000 €.

L'endettement ramené sur les recettes réelles de fonctionnement est à 69 %. Après retraitement, nous sommes à 72 %, contre 88 ou 90 %. Là aussi, nous sommes moins endettés par rapport à notre richesse. Exprimé en nombre d'années d'épargne brut, nous sommes à moins de 3 ans, ou légèrement plus de 4 ans, contre une moyenne à 6 ans.

Voilà une batterie d'éléments. Cela fait beaucoup de chiffres, je sais. Tout cela pour essayer de vous démontrer qu'une analyse tente à prouver que les chiffres sont plutôt satisfaisants. Nous ne faisons pas dans l'autosatisfaction, ou peut-être un peu. En tout cas, cela permet de mettre en relief certains éléments qui sont parfois proférés ou dits avec une certaine certitude.

➤ Synthèse

En synthèse, nous avons une progression du produit fiscal qui a été plus importante sur la période 2001-2007 que sur la période 2007-2012. L'effet base a sensiblement joué mais aussi l'effet taux pour la taxe d'habitation. Les éléments sont rappelés en dessous, mais je ne vais pas les redonner. Cela dit, il y a quand même des différences notables.

Le niveau de pression fiscale sur le foncier bâti a effectivement progressé, mais il est mesuré quand on voit le niveau des taux (17 % contre 22 %). Sur la TH, la pression fiscale n'a pratiquement pas augmenté sur le mandat et est très modérée par rapport à ce qui est vu ailleurs.

Quant à l'endettement, vous avez vu que c'était modéré et plutôt satisfaisant. Nous sommes quand même en situation plus satisfaisante que les communes de taille comparable.

Sur la base de ces éléments, nous pouvons dire que la commune a conservé une situation saine. La situation était saine quand nous sommes arrivés. Elle conserve également toujours des marges de manœuvre, ce qui est important pour poursuivre son développement.

Voilà l'intervention que je me devais de vous faire puisque nous avons promis depuis longtemps un petit bilan fiscal et financier sur la période écoulée. Cela appelle peut-être des commentaires, remarques ou questions ?

M. BARGNOUX.- J'ai une ou deux observations. Tout d'abord, il est logique que vous fassiez un bilan satisfaisant. N'importe quelle équipe est contente d'elle-même. Les élections approchent. L'inverse m'aurait étonné.

Il y a quand même une chose qui m'interpelle, et j'espère que cela se soigne, parce que vous êtes toujours en train de vous comparer à l'ancienne équipe. J'espère que vous avez des idées différentes de l'ancienne équipe parce que si vous voulez continuer la politique de l'ancienne équipe, vous vous êtes un peu trompé. Cela me gêne que, depuis cinq ou six ans, vous disiez toujours « par rapport à l'ancienne équipe ». Cela témoigne soit que vous n'avez pas d'idées, soit que vous manquez d'éléments. Cela me paraît curieux. Il paraît tout à fait logique qu'à certains moments, vous compariez parce que vous faites votre politique et vous la défendez.

Le fait de dire que nous avons des taux plus bas que les autres était une des forces d'Aubière. La politique n'est pas de dire : « On va passer le contribuable à la toise. » Aujourd'hui, il n'est pas très compliqué de dépenser l'argent des autres. Dans le Bourbonnais, on dit qu'il faut être feignant pour ne pas dépenser l'argent des autres. Vous savez le faire, c'est clair. Vous faites votre politique, elle est comme cela et point barre. Vous n'avez pas à vous comparer.

Je ne sais pas si je pensais que vous alliez faire ce numéro, mais j'ai regardé une chose toute simple, c'est-à-dire pour l'Aubiérois de base qui paye sa taxe d'habitation. Pour être tout à fait honnête, j'ai pris les cinq années de votre mandat et les cinq premières années du nôtre parce que c'est complètement différent de dire : « J'augmente de 10 % la première année et j'augmente peu les autres années. » J'ai simplement fait le calcul de l'Aubiérois sur ma taxe. J'ai pris la mienne en disant : « Voilà ce que je payais au début du mandat, la somme totale et quel est le pourcentage d'augmentation. » Je vais vous donner les chiffres très simples.

Par rapport à la taxe d'habitation, je suis d'accord avec vous, au cours de notre mandat, cela fait en somme totale cumulée 8,99 %. Pour vous, cela fait 7,21 %. L'inflation au cours du premier mandat a été de 10 % alors qu'elle n'était que de 8,5 % au cours de votre mandat.

Si on prend la taxe foncière, le global est passé de 6,90 à 13,67 % parce que vous avez ignoré que vous avez voté au niveau de Clermont Communauté une taxe spéciale sur le foncier. Comme nous sommes à Clermont Communauté, les taxes de Clermont Communauté sont pour des transferts de compétences. Vous avez beau hocher la tête, c'est quand même la réalité.

Que vous vouliez taxer les propriétaires n'est pas gênant, il faut bien taxer quelqu'un. La seule chose est que s'il n'y a pas de propriétaire, il y aura quand même des problèmes de locataires. Cela vous a peut-être échappé. Vous pouvez souffler, Monsieur GILLIET ! Soufflez plus fort !

M. GILLIET.- Je ne suis pas d'accord avec vous.

M. BARGNOUX.- Vous n'êtes pas d'accord avec moi, mais je ne suis pas d'accord avec vous. Je peux quand même le dire ! Vous avez toujours un air méprisant, un air de se moquer du monde. Arrêtez un peu ! Nous essayons d'être corrects aujourd'hui donc soyez-le aussi, s'il vous plaît. Et vous ressoufflez ! Voyons ! Soyez correct ! Jusqu'à présent, nous avons été très corrects. Je crois que dans mes propos, je suis correct. Que vous ne soyez pas d'accord avec mes propos ne me dérange pas, mais nous avons quand même le droit de nous exprimer. Je ne me suis pas permis de souffler ou de postillonner pendant votre exposé.

Quelqu'un qui est propriétaire de sa maison a eu une augmentation « de notre temps » de 8 % et de 9,88 % au cours des cinq premières années, avec un différentiel d'inflation. Bien sûr, on est à la marge, mais je crois qu'il faut faire attention dans les comparaisons. On est en train de diminuer le nombre d'habitants, nous en parlerons tout à l'heure.

Excuse-moi de vous avoir contrarié.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Suite à ce petit exposé, je n'ai rien préparé. En revanche, je répondrai aux diapositives que vous avez projetées. J'ai pris quelques notes. J'ai vu des personnes dans le public qui étaient impressionnées. En ce qui me concerne, je n'ai pas été convaincu.

Je prends quelques points sur lesquels vous pourrez me contredire si besoin, mais si j'ai bien compris, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté au mandat précédent de 1 194 000 € sur six ans et pour vous, elles ont augmenté de 1 173 000 € sur cinq ans. Je ne sais pas ce que vous vouliez démontrer par là parce qu'il y a une année de différence – pour la gestion d'une commune importante comme Aubière, ce n'est pas une paille – et on n'a que 20 000 € de différence. Si c'est votre démonstration de ce soir, cela veut dire que vous avez presque dépensé autant en cinq ans que l'équipe précédente en six ans. Franchement, la politique qui a été menée sur la maîtrise des charges des dépenses de fonctionnement ne me convient pas.

Après, vous nous parlez du taux de taxe foncière. C'est ce que j'avais dit, et même pire, donc j'avais raison dans ce que j'ai dit. Le taux de taxe foncière a plus évolué et vous nous parlez des bases. C'est intéressant parce que j'en avais parlé aussi dans nos débats budgétaires. Vous dites que les bases ont beaucoup augmenté sous le mandat précédent et qu'elles ont moins augmenté avec vous. Oui, mais les bases que vous avez trouvées quand vous êtes arrivés – comme vous l'avez expliqué, on multiplie le socle par un taux et on trouve un produit fiscal – sont bien le niveau supérieur de ce que l'équipe précédente vous a laissé. On le voit dans la courbe, c'est-à-dire que cela continue de monter. Quand vous êtes arrivés, vous avez bénéficié d'un haut niveau de base qui n'a fait que croître finalement. Cela aurait pu vous faire réfléchir et vous faire dire : « On n'a pas besoin d'augmenter autant les impôts parce que les bases continuent d'augmenter et le niveau était déjà important. » Je ne suis pas convaincu non plus par l'argument.

Sur les comparaisons, c'est pareil. Il y a des gens qui aiment se comparer aux autres et d'autres qui préfèrent regarder ce qu'ils font. Ce sont deux logiques différentes, j'en conviens. Je vais rappeler une petite anecdote : quand on est élève, qu'on est dans une classe, si la moyenne est à 9/20 et qu'on rentre chez soi en disant : « J'ai 8,5 mais je suis proche de la moyenne » ou « J'ai 10/20 et je suis bien meilleur que les autres », tout cela est relatif. C'est fait pour vous conforter. Cela vous rassure. Cela justifie en grande partie ce que vous avez fait. C'est tout à fait votre rôle.

J'ai pour habitude de dire que comparaison n'est pas raison. Vous l'avez dit vous-même, Monsieur GILLIET, il n'y a pas de strate de comparaison des communes entre 8 000 et 12 000 habitants. Je note un grand progrès de votre part parce qu'il est très difficile de nous comparer à des communes de 5 000 ou 6 000 habitants d'un côté et 19 000 ou 20 000 habitants de l'autre en faisant une moyenne alors que nous sommes à 10 000, c'est-à-dire au milieu.

Nous sommes atypiques et il est vrai qu'il est très difficile de comparer la commune d'Aubière avec d'autres communes, sauf à aller chercher – vous allez sans doute le faire, je vous y encourage puisque vous êtes en campagne électorale – dans toute la France des communes de 10 000 habitants qui ont la même structure qu'Aubière, c'est-à-dire des entreprises à foison dans la zone industrielle et une population importante. Nous ferons des comparatifs, mais même dans votre tableau comparatif, il y a quelque chose qui doit sauter aux yeux de la population. Vous dites que notre niveau de dépenses est plus bas que les autres, mais notre niveau de recettes aussi et la DGF de la commune d'Aubière n'est pas au même niveau que les autres communes. Cela montre qu'on ne peut pas comparer. Je ne m'amuserai pas à comparer les recettes de la commune par rapport aux strates que vous avez citées, pas plus que les dépenses.

J'aimerais bien vous entendre dire que c'est quand même difficile et nous le voyons au niveau recettes. Nous sommes atypiques. Nous sommes à 100 quand les autres sont à 200. Il est certain qu'en dépenses, si nous étions au même niveau que les autres, ce seraient les impôts qui feraient la différence ! Il faudra m'expliquer.

Après, vous avez oublié de parler des nouvelles taxes que vous avez créées et qui sont

venues conforter votre taux d'épargne. Je le rappelle parce que c'est bien de le dire. Vous avez créé de nouvelles taxes, elles ont produit. Cela conforte l'épargne. Ne l'oubliez pas pendant la campagne. Nous ne l'oublierons pas.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GIRARD. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GILLIET.- Concernant la dernière phrase de Jérôme GIRARD – je ne vais pas revenir sur l'ensemble des propos – nous avons effectivement créé une taxe. Après, nous avons respecté la loi. Ce sont deux choses différentes puisque la loi a changé en 2010. La loi de modernisation de l'économie a créé la TLPE, mais en aucun cas la ville d'Aubière n'a décidé de modifier ou de créer une taxe. Nous n'avons créé qu'une seule chose : c'est la taxe de séjour et elle ne concerne qu'à la marge les Aubiérais. C'est plutôt la clientèle de passage qui est concernée par cette taxe. Je voulais juste rappeler ce point afin d'être précis.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je voudrais remercier la qualité des interventions, Laurent GILLIET pour son exposé et les services financiers de la commune. Je vais passer la parole à Vincent SOULIGNAC qui va nous présenter le compte administratif de l'assainissement.

4. Délibération n°30-06-2013 : Assainissement – Approbation du compte administratif 2012

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Merci. Bonjour à tous. Je vais faire le même exercice que Laurent mais pour le budget assainissement.

L'approbation du compte administratif 2012 prend l'état des dépenses et des recettes pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement. Les dépenses sont de 401 000 € et les recettes de 643 000 €. Cela fait un excédent de clôture d'exploitation de 292 000 €. Pour la section d'investissement, les dépenses sont de 692 000 € et les recettes de 296 000 €, soit un déficit de 117 000 €. Je précise qu'il y a eu deux fortes années d'investissements sur la commune d'Aubière. Ce sont 2011 et 2012 qui expliquent cette forte dépense en 2012.

Avez-vous des commentaires à faire sur ce compte administratif ? *(Néant)*

(S'adressant à M. le Maire) Je crois que tu dois sortir.

(M. le Maire quitte la salle)

- Qui vote contre le compte administratif ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(1 voix)*

La délibération n°30 est adoptée à la majorité.

(M. le Maire revient en salle)

5. Délibération n°31-06-2013 : Assainissement – Affectation des résultats d'exploitation 2012

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Nous avons un excédent de 242 000 € auquel se rajoute un excédent antérieur de 50 000 € qu'on affecte à l'apurement du déficit de 117 000 €. Cela veut dire que nous n'avons pas besoin d'emprunter. Nous avons des excédents suffisants pour faire des travaux

engagés en 2012. Il y a une affectation de cet excédent au reste à réaliser, c'est-à-dire les dépenses qui étaient prévues pour 2012 mais qui n'étaient pas encore payées fin 2012. L'excédent est de 83 000 €. Cela veut dire qu'il reste 83 000 € dans la poche de la commune d'Aubière pour le budget d'assainissement. Si un jour, et ce n'est pas exclu, la compétence assainissement était transférée à Clermont Communauté, nous ne ferions pas un transfert fort de trésorerie. Nous avons bien dépensé l'argent mais, encore une fois, sans emprunt.

Y a-t-il des commentaires ? *(Néant)*

Nous allons voter cette délibération.

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(1 voix)*

La délibération n°31 est adoptée à la majorité.

6. Délibération n°32-06-2013 : Assainissement – Approbation du compte de gestion 2012

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- J'ai compris aujourd'hui ce que c'était. C'est la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif parce qu'il y a quelqu'un qui contrôle toutes les recettes/dépenses du budget général et du budget d'assainissement et qui valide la véracité du budget sur l'ensemble des opérations qui sont effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Il statue sur la conformité de ce budget.

Avez-vous des commentaires ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Vous m'étonnez.

La délibération n°32 est adoptée à l'unanimité.

Je vais faire comme Laurent et nous allons passer à une présentation qui sera très courte, qui vous expliquera les grosses masses financières et les enjeux de ce mandat mais aussi du prochain mandat.

(Projection de document)

Nous faisons le bilan 2008-2013. Le budget assainissement est, comme pour l'eau potable, séparé du budget général. Je rappelle une chose importante qui n'est pas forcément connue, à savoir que la redevance n'est justement pas un impôt mais une redevance. Cela correspond à un service rendu. C'est pour cela que ce sont des budgets séparés. Dans ce qu'on dépense, on doit avoir en face les mêmes recettes. On ne peut pas avoir des recettes exceptionnelles ou annexes. Pour l'eau potable, le citoyen paye une redevance et cela correspond à un service rendu. C'est pareil pour l'assainissement. Depuis le prélèvement de l'eau jusqu'à la restitution en milieu naturel, il y a bien un budget séparé et autonome.

Les recettes proviennent de la consommation du mètre cube. Pour un mètre cube d'eau potable, vous payez aussi son épuration, donc une taxe d'assainissement. Vous avez d'ailleurs une facture séparée puisque le SIVOM, qui gère l'eau potable, le souhaite pour dissocier les deux

budgets.

En matière de dépenses d'exploitation, la dépense moyenne est de 260 000 €. L'élément essentiel dans cette présentation est le prélèvement de Clermont Communauté. C'est une moyenne, mais elle s'accroît très fortement et elle s'est accrue de 100 000 € sur cinq ans. Nous sommes passés d'un prélèvement de Clermont Communauté de 150 000 € à 250 000 €. Ce n'est pas illégitime. C'est parce qu'ils ont besoin de faire tourner la station d'épuration et ils vont faire des travaux très importants pour réduire la pollution par temps de pluie. C'est extrêmement coûteux. 100 M€ de travaux sont prévus sur les 10 années qui viennent. Cela explique cette augmentation du prélèvement, mais cela pose évidemment un problème en matière de maintien du taux d'autofinancement. Nous en parlerons tout à l'heure. L'excédent de la section d'exploitation est donc de 290 000 €.

Comment avons-nous réussi à compenser ? Nous avons maintenu l'autofinancement, c'est-à-dire que nous avons réussi à compenser les 100 000 € de prélèvements supplémentaires de Clermont Communauté. Comment avons-nous fait ? Il y a eu plusieurs éléments.

Le premier est une gestion plus rigoureuse des abonnements. Maintenant, tout le monde à Aubière paye l'abonnement assainissement, ce qui n'était malheureusement pas le cas avant. Il y a une formule de calcul pour les entreprises qui consomment beaucoup d'eau, une formule plus juste. En gros, on paye moins quand on consomme plus d'eau, en proportion évidemment. L'idée est d'appliquer une formule qui s'applique dans toutes les autres grandes villes, à savoir d'appliquer une redevance basée sur les matières qui sont mal dépolluées sur la station d'épuration, c'est-à-dire l'azote et le phosphore ici, et d'inciter les entreprises à rejeter moins d'azote et de phosphore. Cela dit, en termes financiers, cela nous a permis d'être plus justes parce qu'encore une fois, la redevance répond à un service rendu. Ce n'est pas un impôt donc il n'y a pas de raison qu'une entreprise ne paye pas.

Il n'y a plus de dette. Cela permet aussi de dégager l'autofinancement. Nous avons une augmentation des recettes égale à l'inflation. Nous avons pu, comme cela, maintenir cet autofinancement malgré une augmentation forte du prélèvement de Clermont Communauté. Il n'est pas dit qu'au prochain mandat, ce soit possible, mais pour ce mandat, nous y sommes arrivés.

Par rapport aux investissements, nous récupérons évidemment l'autofinancement, l'excédent d'exploitation. Nous avons ainsi investi près de 2 M€ uniquement sur l'autofinancement et sans dette.

Nous allons juste dire, parce que les chiffres sont un peu secs, à quoi cela sert. Cela a permis de supprimer toutes les pollutions par temps sec. C'est une obligation légale. Nous y sommes arrivés. Il n'y a plus qu'une entreprise qui rejette directement dans l'Artière, mais elle va se mettre « dans les clous » suite à une mise en demeure. Ensuite, nous avons la réduction des pollutions par temps de pluie. C'est important. C'est le nouveau front pour lutter contre les pollutions. Nous avons la réduction des eaux claires, c'est-à-dire éviter que des eaux propres aillent à la station d'épuration. Ce n'est pas rien. Il faut savoir que 50 % d'eaux claires arrivent à la station d'épuration. Enfin, un point important sur Aubière est la réduction entre les inondations par les réseaux. C'est un chantier que nous avons attaqué cette année par rapport à la question des particuliers. Nous avons essayé de recenser les particuliers et de traiter ces inondations par les réseaux.

Voilà l'ensemble du bilan 2008-2013.

Y a-t-il des commentaires ?

M. BARGNOUX.- Je ne paierai pas mes taxes sur la redevance d'assainissement parce que c'est ce que vous avez dit.

M. SOULIGNAC.- Ce ne sont pas des taxes, ce sont des redevances.

M. BARGNOUX.- Comme il y a des taxes dessus, je ne les paierai pas. J'enverrai un chèque en disant : « M. SOULIGNAC m'a dit qu'il n'y avait pas de taxe. »

M. SOULIGNAC.- Globalement, c'est une redevance.

M. BARGNOUX.- Je ne les paierai pas. Vous nous avez dit qu'il n'y avait pas de taxe.

M. SOULIGNAC.- Vous prenez le risque.

M. BARGNOUX.- Il faut dire la vérité.

M. SOULIGNAC.- Il y a une différence entre une redevance et une taxe.

M. BARGNOUX.- Il y a la redevance et en dessous, il y a les taxes.

7. Délibération n°33-06-2013 : Décision modificative n°01 – Autorisation spéciale – Commune

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- Nous avons voté le budget 2013 en décembre 2012. Depuis, six mois se sont écoulés et un certain nombre d'éléments sont intervenus qui nécessitent de modifier des éléments budgétaires. C'est l'objet de cette décision modificative.

Nous allons notamment le faire parce qu'il y a l'affectation des résultats que nous avons vue préalablement au titre du compte administratif 2012. Il y a des restes à réaliser que nous pouvons inscrire, un certain nombre d'ajustements de crédits en fonctionnement et en investissement en fonction de ces données. De plus, sur certains articles, les six mois écoulés ont fait que par rapport à des dépenses prévues, il faut modifier les chiffres et c'est la même chose en recettes. C'est un ajustement global qui est effectué à l'occasion de cette décision modificative.

Nous allons commencer par les recettes d'investissement qui font l'objet d'une décision modificative puisque c'est la section d'investissement qui est la plus impactée par cette décision modificative, du fait notamment du vote du compte administratif. Nous retrouvons un montant d'excédent de fonctionnement capitalisé de 1 900 000 € qui vient abonder la section de l'investissement. Cela permettra de financer une grande partie des investissements supplémentaires. Il y a le virement de la section de fonctionnement donc l'autofinancement produit par la section de fonctionnement qui s'élève à 463 000 € en plus par rapport à ce qui était prévu.

Il y a une vente de terrain à la SEM via l'EPF qui a rapporté 181 000 €. Nous l'avons vu lors du dernier Conseil. Nous avons pris une délibération en ce sens.

Ensuite, il y a la taxe d'aménagement qui progresse sensiblement. C'est une nouvelle taxe qui n'a pas été votée et décidée par Aubière, mais qui est imposée et qui vient se substituer à la TLE, ce qui explique que la TLE diminue sensiblement par rapport à ce que nous avons prévu. Nous avons maintenant une visibilité que nous n'avions pas lorsque nous avons voté le budget sur la taxe d'aménagement. Cela nous permet d'inscrire un chiffre de 140 000 €. Sur la TLE, le montant que nous avons inscrit était élevé puisque la taxe d'aménagement est venue la remplacer. Nous diminuons donc la TLE de 100 000 €.

Par rapport à l'inscription budgétaire d'emprunt qui était importante, que nous avons faite en décembre 2012, nous réduisons le montant d'emprunt que nous avons inscrit. Au total, nous avons une augmentation des recettes d'investissement de 2 440 000 €.

Nous allons retrouver le pendant en dépenses puisque l'équilibre est recommandé et indispensable. Il y a trois grandes catégories de dépenses. Il y a le financement du solde d'exécution de l'année N-1. Vous avez vu que nous présentions un budget en déficit en investissement donc il faut le financer. Il y a la moitié des dépenses nouvelles qui viennent financer

ces dépenses d'investissement. Il y a des restes à réaliser à hauteur de 700 000 €. Il y a également un certain nombre d'ajustements divers, sur lesquels je vais donner quelques précisions, à hauteur de 545 000 €.

Dans ces ajustements divers de 545 000 €, nous pouvons noter un ajustement du PPE à hauteur de 100 000 € par rapport au budget initialement prévu. Un système de rafraîchissement par le sol au moyen d'une pompe à chaleur et un dispositif phonique, qui viendra également améliorer l'acoustique du bâtiment, expliquent cette augmentation par rapport au montant initialement prévu.

Il y a un montant supplémentaire au titre de la salle partagée à hauteur de 84 000 € qui est également inscrit à l'occasion de cette décision modificative.

Il y a l'auvent du centre technique municipal. Nous ne l'avons pas inscrit lors du budget, mais il s'avère indispensable pour éviter que le matériel ne se détériore trop vite. Par rapport à ce que nous avons inscrit au niveau de la rue nationale, il y a un besoin complémentaire de dépense de 51 000 €.

Figure également dans les dépenses nouvelles une chambre froide pour le restaurant de l'école Beudonnat. C'était rendu indispensable parce que pour des raisons sanitaires, il fallait qu'on fasse des nouvelles dépenses. Nous avons donc prioritairement retenu cet investissement.

Le self Vercingétorix fait également l'objet d'un complément de dépense à hauteur de 48 000 €. Cela s'explique en partie par des problèmes électriques, un problème de puissance qui est insuffisante sur le bâtiment. Il a fallu revoir l'installation électrique et il y a un surcoût qui explique en partie cette augmentation.

Pour la participation à l'EPF-SMAF, il est délicat de la connaître parce que nous n'avons pas toujours les chiffres précis en décembre. Nous rajoutons donc 45 000 €

La balayeuse pour continuer à améliorer le service propreté fait l'objet d'une inscription complémentaire de 30 000 €.

Il y a aussi deux autres dépenses importantes : du matériel et mobilier pour le pôle petite enfance. Le marché nous a conduits à devoir inscrire une rallonge de 30 000 €.

Il y a également quelques ajustements sur le secteur Casati Forest Amandiers à hauteur de 18 000 €.

Ce sont les ajustements des dépenses supplémentaires que nous inscrivons en dépenses d'investissement.

Au titre des restes à réaliser, ce que nous avons inscrit l'an dernier et que nous reprenons cette année, il y avait des dépenses inhérentes principalement au Cossec et au Gidon. Ce sont des dépenses qui arrivent tardivement. On ne peut pas les payer en décembre. Nous les avons payées en début d'année pour 450 000 €. Des travaux d'accessibilité n'avaient pas été engagés et ils apparaissent au titre de cette décision modificative. Il y a également les travaux du hall de la mairie. Parmi les autres restes à réaliser, il y a la ventilation double flux à la maternelle Beudonnat pour 46 000 € et un certain nombre de travaux pour les bâtiments publics à hauteur de 47 000 €. Ce sont essentiellement des toitures Magenta et Montagnon et le vestiaire du centre technique municipal. Ce sont 688 000 € de dépenses au titre des restes à réaliser.

En fonctionnement, le montant est moins important. Il concerne tout de même 825 000 €. Figure au titre des recettes le report de l'excédent de l'année précédente de 646 000 €.

Il y a la fiscalité directe. Lorsque nous votons le budget, nous ne connaissons pas la base parce que nous votons le budget en décembre et les bases nous sont communiquées au mois de mars. Il est toujours un peu aléatoire d'inscrire des sommes. La prudence prévaut. Les bases ont été plus vigoureuses, sans être très importantes, que ce que nous avons prévu. Le montant complémentaire est de 100 000 €.

Il y a aussi la dotation de solidarité rurale que nous percevons cette année à hauteur de 79 000 €. Nous percevons également le pendant de la vente de terrain, en fonctionnement cette fois, à hauteur de 37 000 €.

Cela fait un montant global de 825 000 € pour les recettes.

Pour les dépenses, nous sommes à 825 000 €. Nous dépensons 463 000 € pour autofinancer l'investissement. Nous l'avons vu tout à l'heure en recettes d'investissement. Des frais et charges de personnel supplémentaires à hauteur de 180 000 € sont inscrits. Il y a également un prélèvement pour la loi SRU de 22 000 €, des ajustements pour la participation de l'EPF à hauteur de 20 000 €, des frais d'actes et de contentieux rendus nécessaires à hauteur de 16 000 €, l'assurance à hauteur de 12 000 € et le remboursement de frais de gestion pour la vente de la ZAC pour 37 000 €. Cela fait un montant global de 825 000 € de dépenses de fonctionnement supplémentaires couvertes. Nous l'avons vu juste avant.

En synthèse, nous avons les impacts budgétaires. Nous avons voté un budget de fonctionnement à hauteur de 8 424 000 €. Avec la décision modificative, ce budget de fonctionnement passe à 9,2 M€. Pour l'investissement, nous avons voté 5 192 000 €. Avec les 2,4 M€ supplémentaires, nous atteignons le chiffre record de 7,6 M€ en investissement. Cela nous fait un budget global de 16,8 M€. Pour mémoire, nous avons fini l'année 2013, avec les trois décisions modificatives, à un budget global de 17 M€.

Voilà les éléments concourant à la décision modificative que je vous propose de voter. Je vous laisse la parole si vous avez des questions ou des interventions.

Je m'aperçois avec retard, avant que quelqu'un ne prenne la parole, qu'il y a un élément que je n'ai pas mentionné mais qui a son importance en dépenses de fonctionnement. Le montant n'est pas très important, mais il va être important pour un certain nombre d'enfants. C'est la prise en charge de la garderie du matin pour les écoles élémentaires de 7 h 30 à 8 h 30 pour laquelle nous allons inscrire 11 000 € au titre de l'exercice 2013. C'est nouveau puisqu'avant, la garderie était assurée dans les écoles maternelles. Maintenant, il y aura une garderie propre aux écoles élémentaires face au succès rencontré par ces garderies. Le fait de regrouper les enfants de 3 à 11 ans ne nous semblait pas forcément pertinent. 2AL nous a proposé de mettre en place un système de garderie le matin dans les écoles élémentaires.

En plus, il y a l'étude accompagnée qui est assurée par 2AL de 17 h à 18 h. Elle avait été mise à titre expérimental et gratuit sur le début de l'année. Celle-ci ayant été couronnée de succès, elle sera reconduite sur l'exercice à venir à partir du mois de septembre, moyennant cette fois-ci une prise en charge par la commune. Cela génère l'inscription d'une dépense supplémentaire à hauteur de 11 000 € pour le dernier trimestre de l'année.

Je me devais de le mentionner, même si le montant est faible. C'est important.

Mme GUYOT-BERNI.- Bonsoir. Comme d'habitude, merci beaucoup pour ces explications, Laurent, ce qui va expliquer notre vote parce que nous avons eu des réponses à toutes les questions que nous nous étions posées. Nous n'avons pas voté le budget 2013, comme tout le monde s'en souvient. Nous n'avons pas voté contre, mais nous nous sommes abstenus parce que nous avons des raisons bien autres que budgétaires pour ne pas adhérer aux projets de l'année 2013. Cette décision modificative nous apporte des éléments.

Je voudrais juste souligner – tu l'as dit sur une diapositive – un supplément de 84 000 € sur la salle partagée, ce qui mène cette réalisation à quelque 700 000 €. Nous espérons bien qu'il y aura une satisfaction de tous sur l'utilisation. Néanmoins, nous pouvons quand même nous inquiéter de l'augmentation de ce montant.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- J'ai la même remarque que Monique GUYOT-BERNI sur la salle partagée dont j'ai évoqué le coût dans le bulletin municipal de ce mois-ci.

Par ailleurs, sur la ligne subvention de fonctionnement et les 11 000 €, j'avais cru

comprendre en commission des finances qu'il y aurait une délibération. J'ai peut-être mal compris.

M. GILLIET.- Il n'y en a pas dans la mesure où il y aura une convention et que nous serons peut-être amenés à modifier le tir lors du mois de septembre. En tout cas, nous avons inscrit la somme pour faire face à l'engagement dans un premier temps.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- La verserez-vous ?

M. GILLIET.- Généralement, quand on inscrit une somme...

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Sur la ligne rémunération principale qui augmente de 100 000 €, pouvez-vous me donner quelques renseignements ? Ce sont des charges de personnel qui augmentent ?

M. GILLIET.- Oui.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Qu'y a-t-il derrière cela ? C'était ma seule question. 100 000 €, ce n'est pas une paille. Sur les charges de personnel, vous allez dire que nous vous surveillons tout le temps, mais cela vient en plus du budget. Si cela vous rassure, c'est très bien, mais je pose la question.

Mme GUYOT-BERNI.- On suppose qu'on a adapté les postes pour le PPE.

M. GILLIET.- Sur l'augmentation des charges de personnel qui ne vous a pas échappé, mais que j'ai mentionnée de manière très claire dans la décision modificative, une partie de cette somme est allouée au service association logistique entretien et est lié à la nomination d'un nouvel agent d'entretien, à la revalorisation salariale de deux CDI et au passage à temps complet de l'assistante du service.

Il y a également une partie de cette somme qui est dévolue aux services techniques pour le recrutement d'un agent titulaire au lieu d'un CAE.

Il y a également la pérennisation d'un CAE en voirie que nous avons pris préalablement et que nous pérennisons.

Il y a le passage d'un contrat d'apprentissage en CAE et également des arrêts maladie qui font qu'il y a un remplacement rendu nécessaire et qui a un coût, mais qui aura également des recettes en face. Ce n'est pas un coût net. C'est bien évidemment un coût brut.

Il y a également le maintien en surnombre d'un ingénieur principal. C'est le retour de l'ancien DST qui, après avoir demandé une disponibilité de la commune pendant un certain nombre d'années, a fait valoir son retour. Cela génère effectivement un surcoût.

Figure également dans les dépenses inhérentes aux frais de personnel une somme pour un service population en vue de la préparation des élections qui vont intervenir en 2014 – élections municipales d'une part, mais élections européennes d'autre part – pour lesquelles la personne qui suivait ces affaires à la commune est partie en retraite. Pour faire face à un surcroît d'activité prévisible et à un temps de formation nécessaire, il a été décidé de procéder au recrutement d'un CDD.

Voilà les raisons essentielles pour lesquelles il y a une augmentation notable des frais de personnel à l'occasion de cette décision modificative.

Y a-t-il d'autres remarques, questions ou observations ? (*Néant*)

Je vous propose de passer au vote.

- Y a-t-il des personnes qui votent contre ? (*7 voix*)
- Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? (*Néant*)

La délibération n°33 est adoptée à la majorité.

Je passe la parole à Vincent. Il va faire la décision modificative sur l'assainissement.

8. Délibération n°34-06-2013 : Décision modificative n°01 – Autorisation spéciale – Assainissement

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Je vous rappelle que nous avons un excédent net de 83 000 € que nous retrouvons en recettes de fonctionnement. Nous affectons 50 000 € dans les charges à caractère général et 32 000 € qui vont à la section d'investissement. Dans la section d'investissement, il y a bien entendu des restes à réaliser dans les dépenses, mais aussi des travaux qui arrivent à maturité au niveau de leur conception. C'est celui de la desserte par l'assainissement collectif du dernier quartier d'Aubière qui n'était pas encore assaini collectivement. Je parle du secteur de Pompidou qui donne sur la rue du Roussillon et à côté du chemin du Pré du Camp.

Nous arrivons à équilibrer sans emprunt aussi grâce à une recette de l'Agence de l'Eau qui n'a toujours pas été versée et qui va arriver au cours de cette fin d'année.

Y a-t-il des commentaires ? (*Néant*)

Nous allons passer au vote.

- Qui vote contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*1 voix*)

La délibération n°34 est adoptée à la majorité.

9. Délibération n°35-06-2013 : Approbation des tarifs publics de la restauration scolaire et activités périscolaires

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- Nous abordons une délibération ayant trait aux tarifs publics de la restauration scolaire et des activités périscolaires qui s'inscrit dans la lignée de ce que nous avons adopté l'an dernier. Cela vise simplement à maintenir les tarifs inchangés par rapport à ceux qui prévalaient jusqu'au mois de juin.

Des tranches de quotients familiaux ont été mises en place, élargies. Nous nous sommes d'ailleurs rapprochés de 2AL pour le faire. Nous avons harmonisé sur la commune les quotients familiaux. A titre indicatif, les repas à la cantine vont de 1 € pour les quotients familiaux les plus bas jusqu'à 3,90 € pour les quotients familiaux les plus élevés, et un tarif de 5,30 € pour les tarifs extérieurs.

Pour la garderie périscolaire, ce sont les mêmes tranches de quotients familiaux et les tarifs vont de 6 € à 12 € pour les quotients familiaux les plus élevés et 24 € pour les tarifs extérieurs. Il y a également un principe de dégressivité pour la garderie périscolaire. A partir du deuxième enfant, c'est 50 % du prix et à partir du troisième, c'est 25 % du prix.

Je dois mentionner également le fait que la municipalité a choisi de maintenir la gratuité pour les enfants qui sont en PAI. Dans la mesure où ils ne font qu'utiliser les locaux, ils n'ont pas de tarif spécifique.

Nous proposons de reconduire les tarifs à l'identique de ce qui prévalait jusqu'à cette

année.

Y a-t-il des questions ou observations ?

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- J'ai une observation que j'avais déjà faite précédemment. On nous demande de voter les tarifs, mais nous n'avons pas voté le règlement. La restauration collective est un service qui a été mis en place et normalement, nous devrions voter le règlement en Conseil Municipal. Il y a un petit manque de cohérence. On nous demande de voter les tarifs d'un service pour lequel nous n'avons pas mis en place le règlement.

M. LE MAIRE.- C'est toujours la même rengaine. Je rappelle qu'il n'y a pas d'obligation de voter le règlement. Par ailleurs, il a été adopté à l'unanimité par la commission normalement convoquée – ceux qui étaient absents sans s'être excusé ne comptent pas – donc nous n'avons pas à revenir dessus. Cela n'a aucune incidence sur les tarifs.

M. GILLIET.-

- Y a-t-il des personnes qui votent contre ? (*Néant*)
- Des personnes qui s'abstiennent ? (*1 voix*)

La délibération n°35 est adoptée à la majorité.

10. Délibération n°36-06-2013 : Approbation du barème de la Caisse d'Allocations Familiales et du tarif public des familles extérieures pour le multi-accueil municipal 2013

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- Il faut savoir que la participation financière des familles est calculée en fonction des ressources et de la composition des familles auxquelles est appliqué un taux d'effort horaire qui est établi par la Caisse d'Allocations Familiales. J'avais préparé un dernier transparent pour illustrer. J'avais pris quelques exemples sur le barème de la CAF pour le projet petite enfance.

(Projection de document)

C'est un tableau tout simple. Vous avez le nombre d'enfants. Je me suis arrêté à sept, sachant que cela continue, mais *a priori*, il y a peu de personnes concernées par sept enfants qui sont simultanément à la crèche. Le taux horaire est de 0,06 % pour un enfant, 0,05 % pour deux enfants, puis 0,04 %, 0,03 %. En fonction des revenus du ménage – c'est la première ligne qu'il y a sur la feuille d'imposition avant la tranche de 10 % – on multiplie le revenu global mensuel des ménages par le taux horaire.

J'ai pris des exemples concrets. Pour un ménage qui a des revenus mensuels de 1 500 €, l'heure de garde coûtera 0,90 € s'ils ont un enfant, 0,75 € s'ils ont deux enfants et c'est dégressif. Si c'est un couple qui a 3 000 €, il paiera 1,80 € par heure pour un enfant et 1,50 € pour deux enfants.

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- Ce n'est pas cela. Ils paieront 0,90 € par heure s'ils ont un enfant à charge, pas s'ils ont un enfant dans la structure.

M. GILLIET.- En même temps, s'ils ont un enfant à charge et qu'il veut aller à la crèche, c'est forcément celui-là.

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- S'ils en ont trois, ils peuvent en avoir un seul à la crèche.

M. GILLIET.- Effectivement, l'exemple n'était pas bon. S'ils ont trois enfants et qu'ils en mettent un à la crèche, nous prendrons le chiffre trois. Toutefois, les sommes indiquées sont justes. C'est ce que j'ai dit qui n'était pas tout à fait exact. Merci de le préciser, Chantal.

Deux lignes apparaissent avec des montants étonnants : 608 € et 6 500 €. 608 € est le plancher de la CAF, c'est-à-dire que le montant ne peut pas être inférieur même si la personne a des revenus inférieurs à 608 €. La personne paiera 0,36 € pour un enfant.

En revanche, il y a une possibilité offerte par la CAF qui plafonne à la hausse le montant payé par les gens qui déposent leurs enfants à la crèche. Le plafond a été fixé arbitrairement à 4 700 € par la CAF et il est possible de déplafonner ce montant. Nous avons jugé qu'entre 4 700 € et 6 500 €, ce n'était pas tout à fait la même chose. Nous avons décidé de laisser le mécanisme jouer jusqu'à 6 500 €, qui constituerait le nouveau plafond, si c'est adopté. Cela signifierait que, pour les personnes plaçant leur enfant à la crèche, cela pourrait coûter de 3,90 à 1,95 €.

Pourquoi le chiffre de 6 500 € et pas celui de 8 000 ou 10 000 € ? Nous avons regardé les tarifs pratiqués à Aubière par les assistantes maternelles et le tarif moyen tourne autour de 3,10 € de l'heure. Il y a une certaine cohérence. Il ne fallait pas que les chiffres soient beaucoup plus élevés. Dans ce cas, on ne laissait pas tellement le choix aux ménages aisés qui allaient forcément se tourner vers la nourrice. Ce n'est pas au détriment des nourrices, mais c'est pour que ce soit harmonisé sur les tarifs des assistantes maternelles et laisser un choix. Voilà ce qui explique que nous ayons augmenté le plafond et que nous l'ayons passé à ce niveau.

C'est l'objet de la délibération. Il vous est demandé d'approuver ces tarifs et la modification des plafonds, sachant que les pourcentages nous sont imposés et que nous n'avons pas le choix. C'est simplement sur le plafond que nous avons une marge de manœuvre.

Il faut également préciser que pour les tarifs extérieurs à la commune, il y a un tarif de 40 % de plus qui sera appliqué. C'est subordonné à l'avantage tarifaire des Aubiégeois parce qu'au travers des taxes qu'ils payent, ils participent déjà à ces équipements.

Y a-t-il des questions, observations ou interventions ? (*Néant*)

Je vous propose de passer au vote.

- Y a-t-il des personnes qui votent contre ? (*Néant*)
- Des personnes qui s'abstiennent ? (*2 voix*)

La délibération n°36 est adoptée à la majorité.

11. Délibération n°37-06-2013 : Autorisation donnée au Maire pour signer le marché de la fabrication et de la livraison de repas destinés à la restauration de la crèche selon la procédure adaptée, en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- Une consultation a été lancée. Après que la commission se soit réunie, il a été décidé de retenir une des entreprises. C'est l'entreprise API, qui fournit déjà des repas pour la cantine scolaire, qui a été retenue pour un montant du marché de 45 390 €. Cela positionne le prix du repas à 4,20 € TTC. C'est le même prix lorsque c'est un repas bio. Au niveau du goûter, ce sera 0,61 € et pour les bouteilles d'eau, ce sera 0,98 €.

Y a-t-il des questions ou des observations ? (*Néant*)

- Y a-t-il des personnes qui votent contre ? (*Néant*)

- Des personnes qui s'abstiennent ? (1 voix)

La délibération n°37 est adoptée à la majorité.

12. Délibération n°38-06-2013 : Autorisation donnée au Maire pour signer le marché à bons de commandes destinés aux travaux ponctuels de voirie et d'assainissement selon la procédure adaptée, en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- C'est un marché qui a été vu par la commission d'appel d'offres le 30 mai. Il y a eu une décision d'attribuer les lots.

Le lot n°1 concernait l'aménagement de voirie et d'assainissement et c'est l'entreprise COLAS qui a été la mieux disante pour un montant minimum de 500 000 € hors taxe et un montant maximum de 1 300 000 €.

Le lot n°2 concernait la maçonnerie et l'assainissement de surface. C'est l'entreprise DE LIMA qui a été la mieux disante pour un montant de 51 000 € minimum et de 300 000 € maximum.

Cette délibération vise à permettre au Maire de signer ce marché.

Y a-t-il des questions, des interventions ? (Néant)

- Y a-t-il des personnes qui votent contre ? (Néant)
- Des abstentions ? (Néant)

La délibération n°38 est adoptée à l'unanimité.

13. Délibération n°39-06-2013 : Rapport sur les actions menées en 2012 par la ville d'Aubière au regard de la perception de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- A ce titre, nous devons faire chaque année un rapport sur les actions menées par la commune sur ce volant de Dotation de Solidarité Urbaine. C'est assez formel parce qu'en fait, le champ d'action qu'on peut faire à ce titre est très large. Je vais éviter de tout lire parce que ce serait fastidieux, mais dans tous les domaines, nous sommes éligibles à la DSU pour des montants très nettement supérieurs à ce que nous avons perçu (92 000 €) l'an dernier. Nous avons des actions pour des montants singulièrement plus importants donc c'est assez formel pour prouver que ces sommes ont été investies dans des actions relevant de la solidarité urbaine.

Y a-t-il des questions ? (Néant)

- Y a-t-il des personnes qui votent contre ? (Néant)
- Des abstentions ? (1 voix)

La délibération n°39 est adoptée à la majorité.

14. Délibération n°40-06-2013 : Groupement de commande pour marché papeterie avec Clermont Communauté : adhésion à la convention de groupement, désignation des représentants de la commune à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- 18 communes membres de Clermont Communauté, Clermont Communauté et le SMTC ont intégré un club des acheteurs en 2013. Il est composé d'agents des collectivités concernées qui ont en charge des marchés publics dans leur structure. Il se réunit régulièrement afin de partager les bonnes pratiques, les expériences en matière d'achats et de marchés publics.

Suite à ces différentes réunions qui ont eu lieu, il y a 12 communes plus Clermont Communauté qui ont souhaité adhérer à un groupement de commande pour la fourniture de papeterie. Une convention a donc été élaborée. Elle prévoit de lancer une première consultation d'une durée d'un an à compter de janvier 2014, renouvelable deux fois, pour les marchés de papeterie.

La finalité de ce montage est d'optimiser les procédures, de diminuer les coûts et d'harmoniser la qualité du papier sur l'agglomération.

Le coordinateur du groupement est Clermont Communauté. Il aura en charge l'organisation de l'ensemble des opérations de recensement des besoins auprès des différentes collectivités, de lancer la consultation, de procéder à l'attribution des marchés et de signer ceux-ci pour le compte des membres.

Une commission d'appel d'offres sera mise en place pour analyser les candidatures, les offres et désigner les titulaires du marché. Elle sera présidée par le représentant de la CAO de Clermont Communauté. Il y aura un représentant titulaire et un suppléant de la CAO de chaque membre du groupement.

Il nous faut désigner un titulaire et remplaçant. On me propose comme titulaire. Y a-t-il quelqu'un qui voudrait me suppléer en cas d'absence ? (*Néant*)

Personne n'est tenté par cette offre alléchante ? Je suis extrêmement déçu et d'ailleurs, je m'en vais ! (*Rire*) Personne ne veut me suppléer ?

M. FABBRO.- Je veux bien.

M. GILLIET.- Nous devons voter cette désignation et les éléments que j'ai évoqués précédemment.

M. BARGNOUX.- Comme je l'avais dit en commission des finances, c'est le témoignage du mode de fonctionnement de Clermont Communauté où toutes les communes ne participent pas. Quand je vois que certaines communes vont participer pour 100 €, elles vont certainement acheter du papier à cigarette.

M. GILLIET.- C'est effectivement une analyse qu'on peut faire. Après, on peut aussi dire que c'est une première et que cela vaut le coup d'essayer de se regrouper, d'avoir une action différente en matière d'intercommunalité.

M. FABBRO.- Je veux bien participer à cette commission. Je serai quand même vigilant sur le fait que regrouper les marchés ne pénalise pas les petits fournisseurs. Pour les commandes de papier, je ne sais pas si ce sera le cas, mais je pense qu'il y aura d'autres commandes groupées et nous essaierons de voir s'il n'y a pas la possibilité de faire des lots pour permettre à des petites structures de pouvoir répondre à ces marchés.

M. GILLIET.- Je suis tout à fait d'accord.

- Y a-t-il des personnes qui votent contre ? (*Néant*)
- Des personnes qui s'abstiennent ? (*6 voix*)

La délibération n°40 est adoptée à la majorité.

15. Délibération n°41-06-2013 : Exonération de la Taxe Locale sur les Enseignes et Publicités Extérieures (TLPE)

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- Une délibération avait été prise le 17 juin 2010. Elle faisait suite à la loi de modernisation de l'économie et elle définissait les conditions de mise en œuvre de la Taxe Locale sur les Enseignes et Publicités extérieures ainsi que les tarifs applicables sur la commune d'Aubière.

En 2012 et début 2013, un gros travail de recensement a été effectué par les services de la mairie pour connaître l'existant en la matière parce que nous n'avions de vision globale et exhaustive des différentes enseignes et préenseignes. Il nous semblait utile, pour nous forger un avis, d'avoir l'exhaustivité des informations. Plutôt que de passer par un cabinet – parce que nous avons eu de nombreuses offres, comme d'autres communes, pour que des cabinets fassent le travail à la place de la commune – nous avons préféré le faire en interne. Ainsi, nous avons eu un travail de recensement complet qui a été pris en charge par une personne avec beaucoup de sérieux. Nous avons ainsi une vision très précise de l'existant. Il faudra bien évidemment le renouveler et le mettre à jour.

Nous avons été sensibilisés par les commerçants, en particulier par les commerçants du centre-ville, sur le fait qu'il y avait cette exonération possible pour les petites surfaces. Quand je dis « petites », tout est relatif. En tout cas, ce sont les surfaces de moins de 7 m². Nous attendions d'avoir les recensements pour voir les impacts et qui était concerné. Nous nous sommes aperçu que beaucoup d'enseignes pouvaient échapper à cette taxe puisque ce sont près de 80 entreprises de différentes tailles qui ont des préenseignes inférieures à 7 m² et 140 qui ont des enseignes inférieures à 7 m². Pour écouter les commerçants et donner un coup de pouce, nous proposons d'exonérer les enseignes ou préenseignes inférieures à 7 m².

Je rappelle que la finalité de cette taxe est de limiter la pollution visuelle.

Y a-t-il des questions ou observations ?

M. BARGNOUX.- On peut se féliciter que vous le fassiez. Nous vous rappelons qu'à l'époque, nous vous avons proposé de le faire. Vous n'aviez pas voulu. Vous y arrivez aujourd'hui donc c'est bien. Entre temps, avez-vous prélevé la taxe pour tout le monde ?

M. GILLIET.- La taxe a été prélevée sur les déclarations qui nous sont parvenues.

M. BARGNOUX.- Cela veut dire qu'on vote une taxe et qu'on ne l'applique pas. On est un Conseil Municipal, on vote des choses. C'est pour être appliqué.

M. GILLIET.- Il faut savoir sur quoi cela s'applique. Nous avons réalisé le travail de recensement préalable et indispensable. Avant de réclamer les choses, il faut savoir sur quoi cela porte. Aujourd'hui, la taxation est possible et l'exonération aussi.

Je rappelle également que si vous étiez une des personnes qui avait demandé l'exonération, vous n'étiez pas la seule parce que, de mémoire, Mme LOZANO avait également fait part de ce souhait.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Justement, Mme LOZANO avait bien expliqué au nom des commerçants et en son nom personnel tout l'enjeu de l'exonération quand on a voté l'instauration

de la taxe en 2010. Vous aviez répondu non. Je crois que dans la délibération, il est marqué « pas d'exonération ». Aujourd'hui, vous prévoyez l'exonération. Je fais juste remarquer ou alors je pose la question pour être plus courtois avec vous : est-ce parce que l'année prochaine, on a les élections municipales ?

M. BARGNOUX.- Oui, c'est normal.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Il est bien de poser la question quand même.

Mme LOZANO.- Je voudrais juste préciser que mon intervention à l'époque n'était pas faite en mon nom personnel mais en tant qu'élue et faisant partie d'une association de commerçants. Ce n'était certainement pas en mon nom personnel étant donné que je ne suis pas concernée par cette taxe parce que je n'ai pas d'enseigne. En aucun cas, je ne plaçais pour moi. Je plaçais pour une profession et pour des petits commerçants que je connais bien, que je côtoie souvent.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- En tant que conseillère municipale ?

Mme LOZANO.- Oui.

M. LE MAIRE.- Je voudrais ajouter qu'à l'époque, nous n'étions pas contre le principe, mais il était difficile, alors qu'on n'avait pas encore recouvré les taxes, de se positionner. Là, nous avons deux années de recul et nous nous apercevons qu'il y a un potentiel de recettes important. Pour répondre à Pierre-Jean BARGNOUX, nous avons fait un travail important de recensement et je félicite publiquement les deux agents de la collectivité qui ont travaillé un an, voire plus, sur toute la zone commerciale. Nous allons recouvrer 40 % des enseignes qui n'ont pas fait de déclaration. Nous avons recensé tout le monde. Personne ne passe au travers du filet. Nous allons avoir des recettes pour les plus de 7 m². Compte tenu des chiffres que nous avons, il est vrai que nous pouvons nous passer de taxer les enseignes de moins de 7 m².

Après, je laisse libre M. GIRARD... Il n'y a que lui qui nous parle d'élections ce soir. Il est dans les *starting-blocks*, il est prêt. Nous serons prêts aussi.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- C'est plutôt vous qui faites une campagne ce soir.

M. GILLIET.- Nous allons passer au vote.

- Y a-t-il des personnes qui votent contre cette délibération ? (*Néant*)
- Des personnes qui s'abstiennent ? (*Néant*)

La délibération n°41 est adoptée à l'unanimité.

II - Personnel

16. Délibération n°42-06-2013 : Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Bonsoir. Une ATSEM actuellement en poste à l'école maternelle Vercingétorix a demandé à bénéficier de son droit à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2013. Nous devons pourvoir à son remplacement et M. le Maire sollicite la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, en précisant que l'agent qui sera recruté doit être titulaire du CAP petite enfance afin de répondre aux obligations d'encadrement. Nous précisons aussi bien entendu que le poste sur le grade d'ATSEM sera supprimé du tableau des effectifs.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Nous passons au vote.

- Y a-t-il des voix contre ? (*Néant*)
- Des abstentions ? (*Néant*)

La délibération n°42 est adoptée à l'unanimité.

17. Délibération n°43-06-2013 : Augmentation du temps de travail d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Rapporteur : M. Eric CROUZET

M. CROUZET.- Bonsoir. Je vous rappelle qu'il y a un an, ce poste avait été créé et qu'il était découpé en trois parties : une partie de travail en mairie, une partie de travail au niveau d'Harmonie et une partie de travail au niveau de l'école de musique. Maintenant, il est complètement pris en charge par la mairie et mis à disposition des deux associations.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

- Y a-t-il des votes contre ? (*Néant*)
- Des abstentions ? (*Néant*)

La délibération n°43 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

18. Délibération n°44-06-2013 : Création d'un poste d'attaché territorial pour le coordonnateur enfance jeunesse

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Dans le cadre de la mise en place du contrat éducatif local, il convient de recruter un coordonnateur enfance jeunesse chargé de plusieurs missions, en particulier le pilotage avec la CAF du contrat enfance jeunesse, de l'identification, de la mobilisation et de l'animation des différents partenaires et de l'organisation de réunions avec les différents acteurs du secteur petite enfance. Nous vous proposons de créer ce poste à compter du 1^{er} juillet 2013.

Y a-t-il des questions ?

M. BARGNOUX.- J'ai une question d'ordre un peu plus général parce que nous arrivons sur un nombre de créations de postes qui va suivre et j'aimerais qu'on nous présente un budget prévisionnel concernant le pôle petite enfance. Maintenant, vous commencez à être plus prêts, c'est-à-dire que vous savez le nombre de personnes que vous employez, vous nous avez dit que vous connaissez le nombre d'enfants et que le pôle petite enfance est plein. Nous aimerions avoir un budget prévisionnel avant de nous embarquer là-dedans.

M. GILLIET.- Je prends bonne note et je vous donne rendez-vous au prochain Conseil Municipal où nous nous efforcerons de vous donner les éléments complets en matière de fonctionnement et d'investissement. Si je l'avais su avant, j'aurais pu préparer les documents, mais je suis pris au dépourvu et je n'ai pas les éléments. Nous aborderons donc ce sujet au prochain Conseil Municipal et je m'efforcerai de vous faire une présentation la plus claire possible.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- J'ai une question sur ce poste. Plus exactement, je voulais vous faire part de mes interrogations parce que je ne voyais pas bien la finalité de la création d'un poste

de coordonnateur enfance jeunesse.

Dans la justification qui est donnée dans la délibération, il s'agit de « mobilisation, d'animation des différents partenaires ». Il va falloir m'expliquer comment la personne va faire mieux qu'actuellement parce qu'actuellement, je pense qu'il y a un contrat enfance jeunesse et du personnel qui s'en occupe. Que veulent dire les termes de « mobilisation », « d'animation des différents partenaires » ? Cela veut-il dire qu'il faut secouer les gens, faire des relances ? Il faudra m'expliquer ce que cela veut dire parce que je ne vois pas bien.

Concernant l'organisation de réunions avec les différents acteurs, c'est intéressant. Je ne sais pas si cela occupe à plein temps.

L'autre justification du poste est le pilotage avec la Caisse d'Allocations Familiales du fameux contrat enfance jeunesse. Jusqu'à présent, cela fonctionnait bien. Je ne comprends pas la création de ce poste.

Ce soir, je dis les choses telles que je les pense. On pourrait très bien dire pourquoi. Je ne vois pas. La justification qu'il y a dans la délibération ne me convainc pas donc je suis obligé de voter contre, sauf si vous m'expliquez vraiment l'utilité d'un attaché territorial, qui est quand même un cadre 1 de la fonction publique territoriale, c'est-à-dire quelqu'un qui a vocation à faire de l'encadrement. Par exemple, Mme SERRE, qui est notre attachée territoriale, Directrice Générale de Services, a le même grade que cette personne qui est coordonnatrice enfance jeunesse.

Mme SZCZEPANIAK.- Coordonnateur.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- J'ai dit « coordonnatrice » en rapport avec le mot « personne ». Comme Jacques BLAIZE n'est plus là et qu'il nous reprenait sur la syntaxe, c'est bien !

Mme SZCZEPANIAK.- C'est un Monsieur.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Je ne sais pas qui c'est. Ce n'est pas par rapport à lui, que je ne connais pas, que je fais cette intervention. Je ne savais même pas que c'était un homme. Voilà mes interrogations. Je ne comprends pas qu'il faille un attaché territorial pour animer, mobiliser et organiser des réunions.

M. CROUZET.- D'abord, c'est une décision qui a nous a été fortement recommandée par l'étude faite par les Francas. C'est à partir de là que nous avons eu une réflexion. Cette réflexion est, d'une part, politique puisque dans le cadre de cette politique petite enfance, enfance jeunesse, et dans le cadre de la préparation de la réforme des rythmes scolaires, nous avons décidé de mettre en place un plan éducatif de territoire. C'est un travail énorme à faire. Il y a également les relations avec la CAF, qui nous a fortement conseillé de créer ce poste. Le contrat enfance jeunesse existe effectivement, mais il n'y a personne en mairie pour gérer ce dossier. C'est un dossier partagé entre plusieurs services, d'où certains retards dans le traitement des dossiers.

Mme BOURCHEIX.- Nous pouvons passer au vote.

- Y a-t-il des votes contre ? (1 voix)
- Des abstentions ? (6 voix)

Merci.

La délibération n°44 est adoptée à la majorité.

19. Délibération n°45-06-2013 : Créations des postes nécessaires au fonctionnement du multi-accueil municipal

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Dans l'objectif de l'ouverture prochaine, qui est fixée au 2 septembre, il devient nécessaire de créer les postes. Conformément à la réglementation en vigueur et compte tenu des capacités d'accueil, l'équipe se composera de trois auxiliaires de puériculture, trois adjoints techniques de 2^{ème} classe titulaires du CAP petite enfance, deux adjoints techniques de 2^{ème} classe pour l'entretien des locaux, la préparation des repas et la lingerie. Nous sollicitons également la possibilité de recruter une apprentie en CAP petite enfance, un emploi d'avenir en CAP petite enfance et un emploi d'avenir en agent d'entretien.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

- Y a-t-il des votes contre ? (*Néant*)
- Des abstentions ? (*7 voix*)

La délibération n°45 est adoptée à la majorité.

20. Délibération n°46-06-2013 : Recrutement d'un médecin vacataire pour le multi-accueil et la crèche

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Le multi-accueil devra s'assurer, dès son ouverture, du concours régulier d'un pédiatre ou d'un médecin généraliste qualifié en pédiatrie. Ce médecin devra veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie et assurera les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel.

Il convient de définir les modalités d'intervention et de rémunération du médecin appelé à assurer cette charge dans le cadre de la vacation. Ses interventions seraient en moyenne de 6 heures par mois au tarif de 40 € bruts par vacation.

Y a-t-il des questions ?

Mme SZCZEPANIAK.- Je trouve que ce n'est pas cher payé. Est-ce un tarif décidé par une instance ? Je ne sais pas si un médecin qui se fait rémunérer 40 € bruts de l'heure va bien vivre.

Mme BOURCHEIX.- C'est le tarif en vigueur dans l'agglomération.

Mme SZCZEPANIAK.- Avez-vous des candidats ?

Mme BOURCHEIX.- Oui. Il est recruté.

M. LE MAIRE.- C'est une personne qui sera en plus.

Mme BOURCHEIX.- Il ne fait pas que cela.

M. GILLIET.- Le SMIC est quand même à 7 € nets donc c'est vrai que ce n'est pas beaucoup, mais cela dépend où on se place. Pour un médecin, d'accord, mais globalement, c'est quand même une somme.

M. BARGNOUX.- Un plombier vous prend plus cher.

Mme BOURCHEIX.- Oui, mais il y en a sans doute moins.

- Y a-t-il des abstentions ? (*7 voix*)
- Des voix contre ? (*Néant*)

La délibération n°46 est adoptée à la majorité.

III - Administration générale

21. Délibération n°47-06-2013 : Approbation du compte-rendu annuel d'activité de la ZAC de Malmouche – Exercice 2012

Rapporteur : M. Alain CHASSAIGNE

M. CHASSAIGNE.- Bonsoir. C'est une délibération qui aurait dû être présentée par Jacques BLAIZE. En tant qu'administrateur, au même titre que Jacques FONTAINE ou que Monique GUYOT-BERNI, c'est moi qui la présenterai. Il s'agit de l'approbation du compte annuel d'activité de la ZAC de Malmouche. Chaque année, c'est une délibération qui est présentée et qui consiste à faire le rapport de ce qui s'est passé sur l'année sur la ZAC de Malmouche. Je vous lirai simplement les points essentiels. Je ferai grâce des détails concernant le bilan financier parce que je ne les maîtrise pas complètement. En tout cas, je suis prêt à répondre à vos questions avec mes collègues administrateurs de la SAEM.

Au cours de cette année, le travail a porté sur les études architecturales des projets immobiliers qui avaient déjà été présentés, qui faisaient l'objet d'esquisses dans le cadre de l'appel d'offres qui avait été soumis à la commission adéquate.

L'accent a été porté sur la mise en œuvre d'un travail de groupement. C'est un peu la difficulté qui justifie un certain retard dans le lancement des opérateurs, des constructeurs puisqu'il y a des travaux d'aménagement qui ont déjà été réalisés. Un coordinateur de l'ADIM a été désigné et c'est l'ADIM qui va présenter les permis de construire qui vaudront division. Ce n'est que dans un deuxième temps que les constructeurs, notamment les opérateurs sociaux, reprendront la maîtrise d'ouvrage.

Il y a certaines discussions un peu longues qui sont établies dans le cadre des maîtrises d'ouvrage. Pour établir et clarifier les rôles de chacun, un protocole a été mis en place entre les opérateurs au sein duquel la SAEM a peu participé parce que cela consistait à ce que les opérateurs eux-mêmes se débrouillent pour trouver un terrain d'entente. C'est aussi le fruit des contraintes qui avaient été imposées dans le cadre du programme, en sachant qu'on avait demandé, par le biais de la municipalité et ensuite au sein de la SAEM, que la mixité soit totale sur la zone d'aménagement. Exercer une mixité avec des opérateurs qui n'ont pas les mêmes vocations – certains opérateurs ont des vocations sociales et d'autres ont des vocations privées – a compliqué le dispositif.

Je rappelle que l'ADIM, qui est un opérateur privé, va jouer ce rôle de coordinateur. Le principe est aussi d'avoir des VEFA (Ventes à l'Etat Futur d'Achèvement), qui consistent à acheter sur plan. Seuls des opérateurs privés peuvent exercer ce dispositif. C'est aussi ce qui explique que ce soit un privé parmi les opérateurs qui exerce ce rôle de coordinateur.

Je rappelle que l'OPHIS sera chargé d'une partie des programmes de logements sociaux et qu'une des filiales de l'OPHIS s'occupera de l'accession en social. Il s'agit de CLERDOME. C'est le même dispositif pour LOGIDOME : LOGIDOME fera du logement social et une filiale de LOGIDOME, qui s'appelle DOMIA, s'occupera de l'action sociale.

Compte tenu de la participation de cette opération à la réalisation de logements locatifs sociaux, le bilan d'opération bénéficie d'une aide sur le foncier attribuée par Clermont Communauté qui se concrétise par une décote sur le foncier acquis par la SAEM de la ville d'Aubière.

Il y a un dossier très complet donc je vais passer sur le détail parce qu'il y a beaucoup de pages qui présentent le dispositif et qui relatent toute l'animation, toute la vie de la ZAC sur l'année. Il y a simplement un rappel sur le dispositif, sur ce qu'est la SAEM, la ZAC, sur la convention publique d'aménagement qui les organise, sur l'état d'avancement général qui est décrit dans les dossiers, sur l'état d'avancement des acquisitions foncières. Il y a un point sur la

commercialisation, un bilan financier et en termes de trésorerie actualisée qui comporte la part compensation d'équilibre à laquelle Vincent (SOULIGNAC) a fait référence tout à l'heure dans sa présentation. La somme que la commune verse chaque année était de 250 000 € en 2012.

Si nous pouvons répondre à vos questions, nous le ferons avec mes collègues administrateurs.

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- Il y a un an, nous avons eu ce type de bilan et j'ai assisté à la réunion publique. Lors de cette réunion publique, il n'a pas été évoqué l'idée d'un équipement public sur ce secteur. Or, cela avait été énoncé l'année dernière. Je voulais savoir ce qu'il en était.

M. CHASSAIGNE.- Des démarches et des demandes sont en cours. Il y a déjà un médecin d'Aubière qui serait intéressé pour être présent sur un pôle d'équipement médical, étant entendu qu'il faut trouver d'autres professionnels médicaux comme des kinésithérapeutes, des médecins, des infirmières et autres qui pourraient être intéressés pour un équipement commun. L'avantage est que, le plus souvent, il y a un secrétariat commun donc les charges sont réparties sur les différents professionnels.

Il y a bien des démarches en cours, mais cela n'a pas abouti. Il y a un lot de la ZAC, qui a d'ailleurs été un peu reculé, qui a été déplacé, qui est toujours réservé à cet effet dans le programme.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Comme tous les ans, je voterai contre parce que je suis contre votre projet qui ne fait pas l'unanimité dans la commune. Je rappellerai juste le montant que la commune doit payer pour l'opération : 2,3 M€. Ce sont 2,3 M€ en plus de l'argent qui avait déjà été budgétisé pour la voie d'accès. Ce sont 2,3 M€ pour équilibrer l'opération et faire un projet contesté.

M. CHASSAIGNE.- Il faut être correct et dire que la voie de désenclavement participait à une structuration de la voirie communale qui intéresse directement la commune d'Aubière. Dans ces 2,3 M€, on peut déjà enlever 1 M€ parce que quoi qu'il arrive, 1 M€ aurait été réalisé dans le cadre du programme de voirie de désenclavement.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Non. Je répète parce que je n'ai pas dû être très clair. Ce sont 2,3 M€ pour équilibrer l'opération qui viennent en plus du 1 M€ qui a déjà été prévu par l'équipe précédente. Pierre-Jean BARGNOUX pourra peut-être nous le confirmer. « Participation ville voie » est en page 203 de notre dossier. C'est bien autre chose que la participation de la ville à l'équilibre. On ne peut pas dire cela. Ce sont 2,3 M€ uniquement pour le projet de construction, à la charge des Aubiérais.

Mme GUYOT-BERNI.- D'aménagement, pas uniquement de construction.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- J'ai envie de dire construction.

Mme GUYOT-BERNI.- On peut quand même espérer que cet espace soit ouvert au public. Il y a un cheminement piéton en partie supérieure de l'opération. Tout le monde sait ce que je pense de la structure SAEM. Il n'empêche que ce projet, qui a concentré plus fort l'habitat sur une zone rien qu'en visuel, a quelque chose d'intéressant. Il y a eu des exigences – et nous espérons bien que cela ira jusqu'au bout – sur la performance thermique. C'est quand même important. Vous ne pouvez pas dire l'inverse. A l'arrière de cette opération, il est certain que l'impact de la ZAC est extrêmement réduit en construction donc tout l'espace supérieur devrait être ouvert aux Aubiérais.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- C'est bien ce que je dis : les gens pourront se promener au-dessus et entre les constructions.

M. GILLIET.- Au-dessus mais dans le périmètre de la ZAC, qui a été acquise et qui présente un déséquilibre.

Votons.

- Qui vote contre ? (7 voix)
- Qui s'abstient ? (Néant)

Je vous remercie.

La délibération n°47 est adoptée à la majorité.

22. Délibération n°48-06-2013 : Jury d'assises 2013 – Désignation des jurés d'assises

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Comme tous les ans, en vue de dresser la liste préparatoire à la liste départementale annuelle des jurés d'assises, il doit être tiré au sort publiquement à partir de la liste électorale un certain nombre de noms. Ce nombre fixé par arrêté préfectoral est de 8 pour Aubière. Il s'agit donc de tirer au sort 24 noms en précisant que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit ne seront pas retenues et en écartant les personnes nées après 1991. L'information a été diffusée dans *La Montagne* du 23 avril 2013 indiquant que la date du tirage au sort aurait lieu le 7 mai. Vous avez la liste des noms.

Y a-t-il des questions ? (Néant)

Nous passons au vote.

- Y a-t-il des abstentions ? (Néant)
- Des votes contre ? (Néant)

Merci.

La délibération n°48 est adoptée à l'unanimité.

23. Délibération n°49-06-2013 : Approbation du règlement intérieur du multi-accueil municipal

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Nous présentons le règlement du fonctionnement multi-accueil qui a été adopté par la commission enfance jeunesse, par la commission finance et qui avait reçu au préalable un avis favorable du comité de pilotage.

Y a-t-il des questions ?

Mme GUYOT-BERNI.- En termes de parallélisme, on a dit tout à l'heure qu'une rengaine était de ne pas voter le règlement de la cantine en Conseil Municipal. Or nous votons le règlement au PPE. Cela m'étonne.

Mme BOURCHEIX.- Le règlement de la cantine scolaire n'était pas nouveau. Là, c'est un nouveau service que nous proposons donc la délibération est obligatoire et elle est aussi obligatoire pour l'accord de la PMI.

Mme SZCZEPANIAK.- De mon côté, j'ai une petite remarque à faire. Je vois qu'il y a un document dans l'ordre du jour du Conseil Municipal. Nous avons trouvé le règlement du multi-accueil sur la table. Je n'ai évidemment pas eu le temps de l'observer. Je fais partie de la

commission qui a vu et revu ce règlement donc je me permets d'intervenir.

En page 5, je me rends compte que le document qui a été mis sur table est différent de ce qui est sur le compte rendu municipal. Ce n'est qu'un détail, mais je doute qu'il doit y avoir d'autres détails, d'autant plus qu'à la deuxième réunion – où il y avait notamment M. ROCHE et d'autres membres – il avait été expressément demandé des apports au niveau de certains points qui peuvent vous apparaître des détails mais qui semblaient importants. Mme SERRE nous avait dit que sur le document du CM, ce que nous demandions ne pourrait pas apparaître parce que ce pavé était déjà chez nous. Cela dit, je ne suis pas sûre que ce que nous avons demandé de rajouter soit sur ce document.

Personnellement, j'aimerais bien qu'on sursoie au vote de ce règlement. Sinon, ce n'est pas la peine de réunir une commission. Ce n'est pas la peine de nous dire qu'on va faire des vérifications si, quand nous arrivons le soir, le document que nous avons sous les yeux est différent de celui pour lequel nous avons pris attache.

M. LE MAIRE.- D'abord, le règlement a bien été envoyé avec l'ensemble des documents du Conseil Municipal. C'est vrai que nous avons mis un document sur table avec quelques modifications qui sont à la marge, sachant que c'est un règlement type. Nous embauchons des gens qui viennent de différents multi-accueils ou crèches du département. Elles l'ont validé, de même que le comité de pilotage. Il n'y a pas de grosse différence et nous ne pouvons pas accepter votre proposition de surseoir au vote de ce règlement dans la mesure où, comme vous le savez, la crèche ouvre le 2 septembre et le prochain Conseil Municipal est le 26 septembre. Cela dit, s'il y a des modifications pertinentes – et je pense que cela peut être le cas – je m'engage à faire modifier les choses par la suite.

Mme SZCZEPANIAK.- Celle qui me paraît la plus pertinente, que j'ai observée d'emblée en page 5, concerne l'arrivée d'enfants extérieurs à la commune. Lors des deux précédentes commissions dans lesquelles j'étais, on nous avait confortés dans l'idée qu'on pouvait donner priorité aux parents qui travaillent à Aubière. Nous étions tous d'accord pour dire que nous trouvions cela intéressant, même s'ils sont majorés de 40 % donc je ne reviens pas là-dessus. J'observe que dans le document qui a été mis sur table, cette phrase a été « squeezée ». Il n'y a plus : « Les enfants domiciliés à l'extérieur peuvent être accueillis » en effet, mais nous souhaitons quand même privilégier ceux dont les parents travaillent à Aubière.

Mme ARMAND.- C'est un problème d'impression.

M. LE MAIRE.- Nous allons le rajouter manuscritement et vous allez le signer.

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- Par rapport à ce que dit Mme SZCZEPANIAK, il y a effectivement un dysfonctionnement dans ce qui se passe au niveau des commissions municipales. Nous sommes censés travailler sur les projets donc la moindre des choses est qu'il y ait un retour des documents sur lesquels nous travaillons pour les valider. Sinon, ce n'est pas validé. Il y a quand même un problème à ce niveau. Après, je conçois qu'on soit pressé d'éditer ce document parce que la structure doit ouvrir au mois de septembre, mais ce n'est pas du travail sérieux.

Je l'ai feuilleté aussi, comme vous. J'ai observé qu'avant, il y avait un délai de carence lors d'une absence. Là, le délai de carence a disparu. Nous en avons discuté donc j'aimerais avoir une explication.

M. LE MAIRE.- Nous n'allons pas refaire la commission.

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- Il ne s'agit pas de refaire la commission ! Il s'agit de discuter sur un ordre du jour qui est au Conseil Municipal. Il est intéressant d'en débattre.

M. LE MAIRE.- En tout cas, ces questions démontrent une chose, à savoir que nous avons bien fait de voter, à la majorité certes, le recrutement du coordonnateur petite enfance. Vous voyez que nous ne sommes pas des spécialistes de la petite enfance, même si je travaillais à la Sécurité

Sociale. Il y a des gens qui travaillent dans le commerce, des ingénieurs aux Cézeaux, des kinésithérapeutes. Il y avait bien nécessité d'embaucher un spécialiste.

Je vous demande de ne pas refaire la commission, surtout qu'il est déjà 21 h 45. Nous allons continuer et voter.

Mme BOURCHEIX.- En commission, il a été demandé qu'il ne soit pas appliqué de délai de carence pour les enfants malades. Je n'y étais pas.

Nous passons au vote.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Je m'abstiendrai vu le contexte...

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- Ce n'est pas conforme à ce qui s'est dit à la commission, Madame BOURCHEIX ! Vous n'y étiez pas donc je suis étonnée que vous sachiez ce qui s'est dit à la commission. Nous avons simplement évoqué que ce délai de carence n'était pas cohérent avec le règlement de la cantine. Nous attendions des explications. Cela faisait partie des points qui avaient été soulevés dans la discussion au cours de cette commission.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- J'avais la parole pour vous dire que, dans ce contexte, je souhaitais m'abstenir et j'aurais voulu des précisions sur ce point de la page 5, à savoir si les enfants dont les parents travaillent à Aubière sont prioritaires sur les enfants des Aubiérais qui travaillent à Clermont-Ferrand ?

Mme GUYOT-BERNI.- Ce n'est pas cela.

M. LE MAIRE.- La priorité est la domiciliation à Aubière.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Vous relierez le compte rendu des débats précédents. Ce n'était pas clair. Je préfère m'abstenir.

M. LE MAIRE.-

- Qui s'abstient ? (7 voix)
- Y a-t-il des votes contre ? (Néant)

La délibération n°49 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

24. Délibération n°50-06-2013 : Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz : adhésion de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Nous allons voter cette délibération sur l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy au SIEG.

Y a-t-il des commentaires ? (Néant)

Nous allons voter.

- Qui est contre ? (Néant)
- Qui s'abstient ? (Néant)

La délibération n°50 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

25. Délibération n°51-06-2013 : Désignation d'un représentant de la commune au sein des commissions municipales Environnement - Habitat - Déplacements et Agenda 21

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Nous proposons M. Jean-Yves MANIEL.

Y a-t-il des commentaires ? (*Néant*)

Nous passons au vote.

- Y a-t-il des voix contre ? (*Néant*)
- Des abstentions ? (*1 voix*)

La délibération n°51 est adoptée à la majorité.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Comme sur toutes les délibérations comme cela, je m'abstiendrai.

26. Délibération n°52-06-2013 : Désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission accessibilité des équipements et de l'espace public

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Nous présentons Jean-Yves MANIEL.

- Y a-t-il des voix contre ? (*Néant*)
- Des abstentions ? (*1 voix*)

La délibération n°52 est adoptée à la majorité.

27. Délibération n°53-06-2013 : Désignation d'un délégué suppléant au sein de Clermont Communauté

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Suite au décès inattendu de M. BLAIZE, nous devons nommer un conseiller communautaire suppléant à Clermont Communauté. Nous proposons Laurent GILLIET.

Y a-t-il des questions ?

Mme GUYOT-BERNI.- Participera-t-il aux mêmes commissions que Jacques BLAIZE ? Il a l'air enthousiaste. C'est pour cela que je pose la question.

M. LE MAIRE.- Je ne vais pas répondre à la place de Laurent GILLIET, mais Jacques BLAIZE, au titre de conseiller communautaire suppléant, représentait Clermont Communauté au SMTIC et à la T2C. Moi-même étant suppléant de Jacques BLAIZE pour le SMTIC et la T2C, je pense que c'est moi qui irai, sauf si Laurent tient à y aller. Nous nous arrangerons.

Mme BOURCHEIX.- Nous passons au vote.

- Y a-t-il des voix contre ? (*Néant*)
- Des abstentions ? (*7 voix*)

La délibération n°53 est adoptée à la majorité.

28. Délibération n°54-06-2013 : Désignation d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Pour la représentation au SIEG, nous proposons M. Jean-Yves MANIEL.

Mme GUYOT-BERNI.- En tant que titulaire ou suppléant ? Il y avait les deux statuts pour le SIEG.

Mme BOURCHEIX.- Suppléant.

Nous passons au vote.

- Y a-t-il des voix contre ? (*Néant*)
- Des abstentions ? (*1 voix*)

La délibération n°54 est adoptée à la majorité.

29. Délibération n°55-06-2013 : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de la SAEM de la ville d'Aubière

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Toujours suite au décès inattendu de M. BLAIZE, il faut nommer un représentant. Nous proposons M. Laurent GILLIET.

- Y a-t-il des voix contre ? (*Néant*)
- Des abstentions ? (*7 voix*)

La délibération n°55 est adoptée à la majorité.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Je ne comprends pas parce que M. GILLIET avait démissionné de la présidence de la SAEM.

Mme BOURCHEIX.- Il revient en tant que représentant.

M. GILLIET.- L'intérêt de ma candidature est que je connais le dossier de la ZAC et de la SAEM en l'occurrence. J'avais demandé à cesser parce que c'était incompatible avec ma charge de travail et les fonctions que j'avais. Là, je suis simplement membre au Conseil d'Administration. Je ne serai pas appelé à être Président et il y aura une charge de travail moins importante que je pense pouvoir assurer.

M. LE MAIRE.- Je remercie Laurent GILLIET qui a bien voulu accepter, à ma demande, de finir le mandat compte tenu des circonstances.

30. Délibération n°56-06-2013 : Candidature et prise de fonction de la présidence de la SAEM de la ville d'Aubière

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Nous proposons comme Président M. Alain CHASSAIGNE.

M. BARGNOUX.- Vous ne pouvez quand même pas proposer à un Conseil d'Administration un Président ! Vous pouvez proposer qu'il porte sa candidature à la présidence mais, Madame BOURCHEIX, vous outrepassiez vos droits.

Mme BOURCHEIX.- J'ai résumé.

M. LE MAIRE.- C'est une candidature.

M. CHASSAIGNE.- C'est le Conseil d'Administration qui décidera.

Mme BOURCHEIX.- Je propose la candidature de M. Alain CHASSAIGNE.

M. BARGNOUX.- Non. Vous proposez...

M. LE MAIRE.- ... qu'Alain CHASSAIGNE puisse candidater au CA.

M. BARGNOUX.- Voilà. C'est complètement différent. Vous n'aurez qu'à réviser pour la prochaine fois, Madame BOURCHEIX.

Mme BOURCHEIX.- Pour le prochain mandat.

M. BARGNOUX.- Pour le prochain mandat, vous réviserez un peu.

Mme BOURCHEIX.- Exactement. Je serai rodée.

Nous passons au vote.

- Y a-t-il des abstentions ? (7 voix)
- Des oppositions ? (Néant)

La délibération n°56 est adoptée à la majorité.

IV - Intercommunalité

31. Délibération n°57-06-2013 : Transfert de compétence à Clermont Communauté pour le Très Haut Débit (THD) de la région Auvergne

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- L'idée est de passer au très haut débit au niveau national puisqu'il y a un projet de couverture du très haut débit de 100 % en 2025. Il semble que pour y arriver, on mobilise tous les acteurs (collectivités locales et secteur privé).

Pourquoi du très haut débit ? C'est pour faire de la télévision en 3D. Voilà ce que j'ai pu trouver. On est dans des débits très importants. La question qui se pose est évidemment qui va faire les investissements pour déployer ce très haut débit ? Les opérateurs privés vont être mobilisés, mais ils le font évidemment là où c'est rentable, c'est-à-dire là où il y a une certaine densification de densité d'habitants.

Normalement, la communauté d'agglomération devrait être couverte par l'opérateur historique – France Télécom, pour ne pas le nommer – qui s'est engagé à déployer le très haut

débit.

Cependant, il se trouve que la région Auvergne a lancé elle-même une initiative afin de favoriser le développement du très haut débit et que la communauté d'agglomération, même si elle doit être couverte par l'opérateur historique, se prévient contre une éventuelle interruption de ce programme. Elle adhère donc à la démarche de la région Auvergne pour couvrir en cas de désistement de l'opérateur privé.

La délibération porte sur un transfert de compétences. Vous savez que nous avons la compétence générale au niveau d'une commune donc nous avons la compétence pour le très haut débit. Il faut qu'on puisse transférer cette compétence à Clermont Communauté pour qu'il puisse faire les transactions avec la région.

Avez-vous des commentaires sur ce point ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n°57 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

32. Délibération n°58-06-2013 : Clermont Communauté – Délégués communautaires 2014 : approbation proposition d'accord local, conformément à l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Le Code Général des Collectivités Territoriales exige dans toutes les communes, en tout cas pour Clermont Communauté, un changement, c'est-à-dire que nous allons passer de 71 conseillers communautaires à plus. Les textes nous obligeraient à passer au minimum à 78 et il a été prévu pour Clermont communauté de passer à un chiffre supérieur qui se situe entre 72 et 97. Ce seront exactement 89 membres.

La loi de la proportionnalité va jouer. Jusqu'à présent, l'opposition dans les communes n'était pas représentée. Depuis 2008, nous sommes trois conseillers communautaires titulaires et trois conseillers communautaires suppléants. Nous avons fait comme l'ancienne majorité, c'est-à-dire que nous n'avons pris que des gens de la majorité. Les nouvelles dispositions permettraient, pour les communes qui ont trois représentants, qu'il y en ait un pour l'opposition et deux pour la majorité.

Il s'agit d'une délibération type qui est présentée dans les 21 communes de l'agglomération. Nous la présentons et chacun va nous dire s'il est d'accord pour la voter. Qui veut prendre la parole ?

M. BARGNOUX.- Par rapport à cette délibération, quelque chose m'interpelle, à savoir la représentativité de la commune d'Aubière. Je ne suis pas méprisant pour les communes de 1 900 habitants, loin de là, mais la commune d'Aubière, sous prétexte qu'elle est passée en dessous de 10 000 habitants, se retrouve avec une représentativité de deux au même rang que les autres.

Si j'ai bien compris, cette représentativité a été décidée par la collectivité territoriale, Clermont Communauté. Il me semblerait logique qu'il y ait un *cut off* un peu différent que 10 000 habitants. Je vous rappelle quand même que le *cut off* était de 9 000 habitants dans les temps.

Personnellement, je voterai contre cette délibération parce que j'estime qu'il y a une non-représentativité de la commune, une sur-représentativité de Clermont. Cela ne me choque pas que Clermont soit majoritaire, mais je trouve que si la commune d'Aubière a deux représentants, cela ne représente pas la réalité. Nous en avons discuté et nous voterons contre.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BARGNOUX.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Je suis entièrement d'accord avec ce que dit Pierre-Jean BARGNOUX. C'était le sens de mon intervention. Je suis même en colère, Monsieur le Maire, parce que je voudrais savoir comment les négociations ont été menées au sein de Clermont Communauté. Vous êtes Maire de la commune d'Aubière et vous êtes là pour défendre les intérêts de la commune. Je vous le dis calmement. Or, quand on voit la répartition des sièges, la commune d'Aubière va avoir deux sièges comme le Cendre, Nohanent ou Saint-Genès-Champanelle. En revanche, Beaumont ou Pont-du-Château auront trois sièges. Pont-du-Château a 10 800 habitants.

Nous sommes très proches des 10 000. Nous les avons et nous sommes descendus. Il aurait donc été tout à fait normal d'avoir trois sièges à l'agglomération. Aubière a beaucoup donné et donne beaucoup pour l'agglomération. Je crois qu'à Clermont Communauté, on l'a oublié. On nous donne deux sièges. Nous ne dirons pas merci. Nous disons non ! Nous disons non parce que c'est dans l'intérêt d'Aubière d'être considéré au sein de Clermont Communauté. Nous ne l'avons pas été.

C'est vrai que je vous remets en cause, Monsieur le Maire, parce que je voudrais savoir comment ont été menées les négociations. Je ne pense pas qu'une autre commune de l'agglomération aurait trouvé quelque chose à redire au fait de donner trois sièges à Aubière.

Je voterai contre des deux mains, même si je n'ai pas de pouvoir, et c'est inadmissible pour moi !

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GIRARD.

Mme GUYOT-BERNI.- Je voudrais poser une question juridique. Que se passe-t-il si la commune d'Aubière ne vote pas cette délibération ? Quelles sont les conséquences ?

M. LE MAIRE.- Il y avait des bruits différents. Il avait été dit, à un moment, qu'il fallait l'unanimité des communes, c'est-à-dire que si une commune votait contre, cela bloquait tout le processus de modification au sein de Clermont Communauté. Or, ce n'est pas le cas. Il faut qu'il y ait deux tiers des communes qui représentent la population de deux tiers. Autrement dit, si Clermont a voté contre, et il en était question à un moment...

Mme GUYOT-BERNI.- En termes d'habitants.

M. LE MAIRE.- Il n'y a plus l'unanimité nécessaire. C'est une question de pourcentage. C'est même la moitié de la population, pardonnez-moi.

Je voudrais savoir ce que vous en pensez. Qui est d'accord avec cette délibération ? Y a-t-il d'autres personnes qui veulent intervenir ?

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- Je voudrais revenir sur le fonctionnement de Clermont Communauté parce que quand cela nous arrange, on dit que c'est Clermont Communauté. Nous sommes dedans aussi. Cela interroge quant au fonctionnement de Clermont Communauté. Nous avons des élus du Conseil Municipal qui vont à Clermont Communauté, mais nous n'avons aucun retour de ce qui peut se passer là-bas. Cette question a été à l'ordre du jour de Clermont Communauté mais n'est pas arrivée jusqu'au Conseil Municipal. Cela arrive une fois que la délibération est à voter. C'est regrettable. Dans certaines communes, le Maire fait un état des décisions prises à Clermont Communauté. Nous avons l'impression que cela nous est complètement étranger.

M. LE MAIRE.- Tout d'abord, Madame AMONCHOT-TAVERNIER, trois élus de votre

groupe politique (M. FONTAINE, Mme BONNEMOY, qui est absente ce soir, et Mme GUYOT-BERNI) sont conseillers communautaires et ils pourraient vous donner beaucoup d'éléments là-dessus. Par ailleurs, il m'était difficile, en tant que Vice-Président et Maire, de vous dire comment cela se passait parce que cela s'est réglé dans les tout derniers jours.

Maintenant, je vais faire tomber la colère de M. GIRARD parce que je ne suis pas d'accord avec cette délibération et si je l'ai présentée au nom du Conseil Municipal, c'est que j'y ai été obligé. Je partage tous vos éléments et j'inviterai la majorité municipale à faire comme l'opposition, à savoir à voter contre cette délibération. Je vais vous dire pourquoi.

On nous dit que c'est un accord local. Je n'ai pas changé les termes de la délibération qui était proposée à l'ensemble des communes de l'agglomération. En guise d'accord local, je sais de source très officielle, par les plus grands responsables de Clermont Communauté, que c'est l'avis exclusif du groupe Socialiste de Clermont Communauté et de la fédération socialiste du Puy-de-Dôme. Le groupe Communiste et Apparentés, les Verts et d'autres composantes (les non inscrits, les gauchistes, etc.) n'ont pas été consultés.

M. BARGNOUX a raison, pour une fois – même si cela l'embête que j'aie le même avis que lui – il a été décidé de manière arbitraire par le groupe Socialiste de Clermont Communauté qu'on allait mettre la barre à 10 000 habitants. Vous aviez raison, nous sommes passés un peu en dessous des 10 000 habitants. Avec 674 logements sociaux prévus d'ici 2016, je pense que nous allons largement repasser au-dessus des 10 000 habitants dans les années qui viennent.

Il a été décidé par quelques-uns – je répète que ce sont les Socialistes de Clermont et de Clermont Communauté – de dire : « Nous allons mettre la barre à 10 000 habitants. » Effectivement, Monsieur GIRARD, nous sommes la seule commune à perdre des élus communautaires.

Je me bats d'autant plus pour la démocratie parce que dans l'hypothèse où je serais réélu – je l'envisage fortement, mais ce n'est pas fait, cela peut être vous, M. BARGNOUX ou d'autres – je pourrais me dire : « Je m'en fiche parce que la majorité aura droit à deux sièges. » Je me bats pour le troisième qui sera l'opposition municipale.

Clermont Communauté ne fonctionne pas si bien que cela. Je l'ai dit à Serge GODARD, à d'autres élus et à de bons collègues. Clermont Communauté fonctionne bien en général, mais sur cette question, je le dis publiquement : Clermont Communauté n'a pas fonctionné et j'invite toute la majorité municipale à voter contre cette délibération.

Mme GUYOT-BERNI.- Il semble qu'il soit trop tard pour se battre là-dessus parce que de toute façon, le vote d'Aubière sera symbolique et n'aura aucune conséquence sur le nombre de délégués. Il ne faut pas non plus raconter autre chose que la vérité. Même si l'unanimité du Conseil Municipal se positionnait contre cette représentation d'Aubière à l'agglomération, nous resterions à ce nombre. C'est complètement symbolique.

M. LE MAIRE.- Personne n'a dit le contraire, Madame GUYOT-BERNI. Je continue. Cela s'est discuté le 6 mai en réunion des VP. Ce jour-là, pour des raisons familiales majeures, je n'ai pas pu participer et Jacques BLAIZE, appelé au dernier moment, n'a malheureusement pas pu y aller. Je pense qu'il était déjà malade.

Il avait été décidé à cette réunion du 6 mai, à cette conférence des Vice-Présidents, que les groupes politiques de l'agglomération de la majorité et de l'opposition se réuniraient. Ils se sont réunis et à l'occasion de la réunion de ces groupes politiques, le groupe Communiste et Apparenté, auquel j'appartiens, n'a pas donné son aval, contrairement à ce qui a été dit. J'en ai la preuve. Partant de là, il y a eu un dysfonctionnement antidémocratique.

Pour ces raisons, Aubière n'est pas représenté comme il se doit. Je répète que nous sommes la seule commune à ne pas avoir trois élus alors que nous ne sommes pas loin des 10 000 habitants et que nous allons le redevenir d'ici deux ans. Il n'y a aucune raison que cette délibération passe. Il est vrai que cela n'aura pas d'incidence, mais cela va quand même faire du

bruit sur l'agglomération parce que nous sommes la seule commune de cette importance à être sous-représentée.

Je vous indique que nous sommes six représentants aujourd'hui. Certes, il n'y a peut-être pas les comptes rendus nécessaires, mais c'est de la part de tout le monde, et je veux bien prendre ma part. Cela dit, dans le prochain bulletin municipal, il y aura le compte rendu du Vice-Président à l'action foncière que je suis. J'ai eu cette semaine, par les services de Clermont Communauté, le compte rendu de tout ce que je fais. Pierre-Jean BARGNOUX s'interrogeait au début du mandat pour savoir ce que faisait le Vice-Président à l'action foncière. Il est vrai que je n'ai pas la délégation la plus importante. Cela dit, j'ai quand même du travail. Je vous signale que j'ai des notaires dans mon bureau pratiquement toutes les semaines, que je signe des documents au titre de Clermont Communauté, à savoir toutes les transactions foncières et il faut que j'étudie les dossiers.

M. BARGNOUX.- Tu vas finir comme M. CAHUZAC alors !

M. LE MAIRE.- Je n'en suis pas tout à fait là !

Tout cela pour vous dire que nous sommes six élus aujourd'hui (trois titulaires et trois suppléants). Nous avons pu travailler les uns et les autres. Du travail a été fait dans les différentes commissions. Si cela passe – et cela va malheureusement passer – nous allons nous retrouver avec deux élus qui devront être dans toutes les commissions où nous étions. C'est absolument impossible et, pour une fois, je partage l'avis de l'opposition municipale. C'est un avis qui est logique et je vous demande de ne pas voter cette délibération.

M. FONTAINE.- Le travail des conseillers à Clermont Communauté ne se limite pas au travail des commissions ou des séances plénières. Je suis membre de trois comités de pilotage pour l'aménagement de zones d'activité, membre du Conseil d'Administration et des assemblées générales de l'association pour la promotion de la réalité virtuelle, membre du comité d'extension économique et Vice-Président du syndicat mixte du biopôle. C'est du travail que d'autres instances font également. Ce n'est pas normal.

M. LE MAIRE.- Merci, Jacques. Tu amènes de l'eau à mon moulin. Effectivement, j'oubliais que tu étais délégué au titre de Clermont Communauté et conseiller communautaire dans toutes ces instances. C'est la raison pour laquelle je ne vois pas comment vont faire deux représentants. S'il y a le Maire, quel qu'il soit, parmi ces deux représentants, avec toutes les réunions des Vice-Présidents et tout ce que cela incombe, je ne vois pas comment nous allons pouvoir couvrir toutes les commissions et toutes les structures.

M. BARGNOUX.- Pour conclure, je crois que ce n'est pas une affaire politique de droite ou de gauche. Il s'agit de défendre la commune d'Aubière et il me semble logique qu'une commune comme Aubière ait trois représentants. C'est le plus important.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BARGNOUX.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Il me paraît essentiel de voter contre cette délibération et je ne comprends pas l'attitude de Monique (GUYOT-BERNI).

Mme GUYOT-BERNI.- Je pense que nous aurions dû nous mobiliser avant. Je ne comprends pas que nous en soyons là aujourd'hui alors que c'est discuté depuis deux mois !

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Je l'ai dit. Néanmoins, Monique, vous êtes élue de la ville d'Aubière. Maintenant, vous faites un choix. Soit vous votez pour cette délibération et vous actez les deux élus, soit vous ne votez pas cette délibération parce que vous partagez notre opinion d'avoir trois élus.

Je ne suis pas défaitiste. Cette décision a été prise et je pense qu'elle peut être modifiée par une nouvelle délibération de l'ensemble des communes. Je demande au Maire qu'une délégation des élus d'Aubière, à parité des groupes, rencontre le Président de Clermont Communauté. Pour moi, il ne faut pas en rester là et il faut que l'affaire continue. Vous allez me

trouver, pour une fois, un peu révolutionnaire. Néanmoins, il ne faut pas en rester là et être fataliste. Je suis sûr qu'on peut refaire cette délibération.

M. LE MAIRE.- J'ai peut-être été trop discret, mais dès que j'ai su cela, j'ai fait un courrier au Président. La réponse est qu'on reste sur l'accord local. Je ne veux pas fustiger quelque parti que ce soit, mais nous sommes en démocratie et je suis très heureux que, lors du prochain conseil communautaire, où j'espère qu'Aubière aura trois représentants, l'opposition puisse rentrer à la hauteur de ce qui devrait être sa représentation.

- Qui est contre cette délibération ? (26 voix)
- Qui s'abstient ? (3 voix)
- Qui vote pour ? (Néant)

La délibération n°58 est rejetée à la majorité.

Je vous remercie.

V - Environnement – Cadre de vie

33. Délibération n°59-06-2013 : Espace naturel sensible « Puy d'Aubière » – Réalisation du plan de gestion

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- La dernière fois, nous avons parlé du vote du plan de gestion quinquennal par le Conseil Général. Il s'agit de choisir le gestionnaire de ce plan de gestion, ce qui appelle un certain nombre de décisions de cette délibération. Le montant de 194 000 € porte uniquement sur la participation communale, sachant qu'on peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général de 20 %.

La délibération porte sur le lancement des procédures qui s'imposent pour choisir encore une fois le gestionnaire, conformément au Code des Marchés Publics, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général pour les 20 % de subvention, l'engagement de la procédure et la signature de tous les documents.

Qui a des commentaires? (Néant)

Nous passons au vote.

- Qui est contre ? (Néant)
- Qui s'abstient ? (Néant)

La délibération n°59 est adoptée à l'unanimité.

34. Délibération n°60-06-2013 : Travaux d'éclairage public – Coffrets prises Place des Ramacles

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- C'est pour le marché dominical. Il faut remplacer un certain nombre de prises et en rajouter d'autres pour éviter les fils qui traînent partout. Le montant des dépenses est de 18 000 € hors taxe. C'est le SIEG qui va évidemment réaliser les travaux. Il demande une participation de 50 % du montant hors taxe, soit 9 000 €.

Le but est de confier la réalisation des travaux au SIEG et de fixer les dépenses à 9 000 € pour la commune d'Aubière.

Avez-vous des commentaires ? *(Néant)*

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n°60 est adoptée à l'unanimité.

35. Délibération n°61-06-2013 : Travaux d'éclairage public – Eclairage de neuf lots rue des Gravins et Chemin des Plantades

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Il y a une réalisation de neuf lots, des habitations. Nous allons parler de l'éclairage public. Il y a plusieurs délibérations relatives au SIEG et à ce secteur. Nous sommes dans des dépenses de 9 000 € hors taxe. Nous avons évidemment la même règle de participation que précédemment, c'est-à-dire que la demande qui est faite à la commune d'Aubière est d'une participation de 50 %, auxquels se rajoute l'écotaxe TTC et on arrive à 4 500,70 €.

Y a-t-il des commentaires ? *(Néant)*

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n°61 est adoptée à l'unanimité.

36. Délibération n°62-06-2013 : Travaux d'éclairage public – Alimentation basse tension neuf lots rue des Gravins et Chemin des Plantades

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- L'objet de la délibération est l'alimentation en basse tension de ces neuf lots. Les modalités de calcul sont un peu différentes. On a 15 548 € TTC de dépenses. En matière de participation, on demande à la commune un montant par rapport au mètre linéaire de cette alimentation. C'est 12 € par mètre linéaire, ce qui fait 240 €. Par ailleurs, il y a 350 € par branchement, ce qui mène à 3 150 €, soit un total de 3 390 € de participation. Le taux de subvention est bien plus faible que précédemment puisqu'il est de 22 %.

Avez-vous des commentaires ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n°62 est adoptée à l'unanimité.

37. Délibération n°63-06-2013 : Travaux d'éclairage public – Eclairage extension parking Saint-Verny

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- L'extension part de la rue Saint-Verny à la rue de Romagnat. Il y aura une sortie sur la rue de Romagnat. Il y aura aussi un élargissement de la passerelle et un passage qui permettra aux personnes PMR la circulation depuis la rue Saint-Verny vers la rue de Romagnat.

(Projection de document)

Vous identifiez la rue Saint-Verny, la rue de Romagnat et vous avez en haut la rue du Docteur Digue. Actuellement, le parking existant est là. On rentre et on sort par la rue du Docteur Digue. Vous avez aussi une passerelle d'accès piétons. Nous avons préempté ce terrain, ce qui va permettre de faire un agrandissement du parking ainsi qu'une voie piétonne qui permettra d'aller de la rue de Romagnat à la rue Saint-Verny. De plus, cette passerelle va devenir PMR. Nous ne la détruisons pas. C'est juste un élargissement de la plate-forme qui permet d'avoir la largeur réglementaire. Il y aura deux places PMR ici.

Bien évidemment, il faut éclairer la partie de l'extension, ce qui fait l'objet de la délibération. Le montant est de 13 000 € hors taxe. 50 % sont demandés à la commune d'Aubière plus la valeur de l'écotaxe TTC. Cela nous amène à la somme de 6 500,56 €.

Y a-t-il des commentaires ? *(Néant)*

Nous allons voter.

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n°63 est adoptée à l'unanimité.

38. Délibération n°64-06-2013 : Extension des réseaux rue des Gravins et signature convention de mandat avec l'OPHIS

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- C'est le même secteur que tout à l'heure dans le cadre d'une sédentarisation des gens du voyage et quatre logements sociaux. On voit qu'on a besoin de confier à l'OPHIS un mandat de maîtrise d'ouvrage public. Dans le cadre de ce mandat de maîtrise d'ouvrage public, des travaux vont être réalisés, en particulier avec EDF, France Télécom, mais il y aura aussi des travaux d'assainissement et de terrassement. Ces montants s'élèvent à 160 885 € TTC. Ce qui est dans la convention est que ces montants seront payés par la commune d'Aubière en 2014. C'est un mandat de maîtrise d'ouvrage public qui est confié à l'OPHIS avec un transfert des dépenses en 2014.

Avez-vous des commentaires ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n°64 est adoptée à l'unanimité.

39. Délibération n°65-06-2013 : Vente de terrains communaux situés dans la ZAC de Malmouche à la SAEM de la ville d'Aubière

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Ce sont deux parcelles qui ont été estimées par les domaines à 18 € le mètre carré et qui sont propriétés de la commune d'Aubière. Nous allons les vendre pour un montant de :

- 6 786 € pour la parcelle BT28 qui fait 377 m² ;
- 3 000 € pour la parcelle F549 qui fait 167 m².

Avez-vous des commentaires ? (Néant)

- Qui est contre ? (Néant)
- Qui s'abstient ? (1 voix)

La délibération n°65 est adoptée à la majorité.

40. Délibération n°66-06-2013 : Campus des Cézeaux : dénomination de rue

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Nous avons avancé sur la dénomination des rues du campus. Nous comprenons maintenant bien comment fonctionne le campus, en particulier grâce à des pompiers qui sont à l'accueil du côté de l'avenue des Landais. Ils étaient très intéressés par cette notion de dénomination des rues qui permettrait d'arriver à de meilleures conditions de sécurité sur le campus. Je rappelle qu'il y a 10 000 personnes sur le campus. Cela permettra à toutes ces personnes qui se renouvellent chaque année, en particulier les étudiants, de trouver facilement où ils doivent aller les premiers temps. C'est pareil pour les fournisseurs parce qu'il y a aussi pas mal de fournisseurs qui ont du mal à trouver leur chemin.

Nous avons désigné trois noms de rue : la rue de la Chebarde, la place Mail Vasarely et l'avenue Blaise Pascal, qui est l'avenue la plus grande. Il y a une impasse qu'il est nécessaire de nommer parce qu'elle dessert la place Vasarely par l'arrière, la bibliothèque universitaire, les amphithéâtres et des laboratoires de chimie et de biologie. Nous allons appeler cette impasse Amélie Murat. Je vais faire une rapide biographie d'Amélie Murat.

M. BARGNOUX.- Ce n'est pas sympa, pour une femme, de la mettre dans une impasse.

M. SOULIGNAC.- Je me doutais qu'il y aurait une réflexion, mais je ne pensais pas qu'elle viendrait de vous. Pour votre information, il y a déjà deux rues qui ont des noms de femmes à Aubière. Nous faisons un effort. En plus, cela a été demandé et c'est une impasse qui mène à la bibliothèque municipale.

Vous me permettrez de faire une biographie d'Amélie Murat, qui est née à Chamalières en 1882. Elle a écrit des romans. Elle est surtout connue pour des recueils de poésie. Elle est décédée à Clermont-Ferrand en 1940. Elle est enterrée à Chamalières. Il existe un cercle à Clermont, qui s'appelle le cercle Amélie Murat. Il est très actif, en particulier pour reconnaître les grands poètes, faire des animations. Quand on va sur leur site, on voit que c'est vraiment vivant. Ils reconnaissent les poètes jeunes et moins jeunes. Il y a un prix et le lauréat reçoit la médaille de la ville de Clermont. Si vous en êtes d'accord, nous allons vous lire un poème.

Le titre est *Hai-Kai pour l'hiver*. C'est d'actualité.

Mme LUCARD.- *Pronostic.*

M. SOULIGNAC.- *La chatte en pelote*

Se dévide par la chambre

Neige pour demain.

Mme LUCARD.- *Première neige.*

M. SOULIGNAC.- *Tout en blanc, la Ville*

Avec le seigneur hiver

Célèbre ses noces.

Mme LUCARD.- *Lune de neige.*

M. SOULIGNAC.- *Au clair de la lune,*

Le village a sur les toits

Tendu sa lessive

Mme LUCARD.- *Vitrage.*

M. SOULIGNAC.- *Pendant mon sommeil,*

Quelle fée a sur la vitre

Brodé son jardin ?

Mme LUCARD.- *Gel.*

M. SOULIGNAC.- *Bavarde fontaine,*

Le gel du gardien du silence

T'a cloué le bec !

Mme LUCARD.- *Nuées.*

M. SOULIGNAC.- *Le soleil malade*

Quittera-t-il aujourd'hui

Son lit de nuages ?

Mme LUCARD.- *Cloches sans clochers.*

M. SOULIGNAC.- *Cloches dans la brume,*

De quelle Ys ensevelie

Montent vos appels ?

Mme LUCARD.- *Intérieur.*

M. SOULIGNAC.- *Le chat qui ronronne,*

La bouilloire au feu qui chuinte :

Le bonheur mijote...

(Applaudissements)

Nous pouvons passer au vote.

Y a-t-il des commentaires ? *(Néant)*

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n°66 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

41. Délibération n°67-06-2013 : Régularisation foncière : rétrocession de parcelle

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- C'est une régularisation. Les parcelles ont déjà été achetées par la commune, mais le propriétaire est juridiquement toujours propriétaire de ces parcelles. Du coup, il paye des taxes donc il veut régulariser la situation devant notaire.

C'est une parcelle qui se trouve à l'entrée de rue de la Mourette. Ce n'est pas une affaire qui date d'aujourd'hui. C'est d'ailleurs une très grande parcelle qui fait 1 829 m². Il y a une autre parcelle de 25 m² sur la rue du Mirondet et une parcelle de 32 m² sur l'avenue du Mont Mouchet qui porte un transformateur électrique.

L'idée est juste de rétrocéder à titre gratuit ces parcelles, de signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire. Je pense qu'il n'y aura pas de commentaire et que personne ne sera contre ? Personne ne s'abstient donc c'est voté à l'unanimité. Merci.

La délibération n°67 est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Les délibérations avec vote sont terminées.

VI - Vœu du Conseil Municipal

42. Délibération n°68-06-2013 : Vœu demandant l'arrêt de la restructuration des permanences de la Caisse d'Allocations Familiales

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Nous terminons le Conseil Municipal par un vœu que nous vous proposons concernant la suppression des permanences de la CAF sur la commune d'Aubières. Comme vous le savez, la municipalité en place est à la peine du combat en matière de défense des services publics, que ce soit la police nationale, la CAF, la Poste, qui a eu des réductions d'effectifs malgré les investissements coûteux, et la CAF veut supprimer la permanence de manière un peu aléatoire. On voit bien les conséquences. Elle avait déjà fait une tentative il y a quelques mois et il y a un afflux des personnes qui ont des besoins auprès du CCAS.

Vous pouvez lire le vœu. Y a-t-il des interventions sur ce vœu ou sur la défense des services publics en général ? Avez-vous des choses à dire ? *(Néant)*

J'avais lu dans les Echos d'Aubières que M. GIRARD se félicitait que le Maire s'était

beaucoup battu pour la CAF et qu'il ne s'était pas du tout battu pour le bureau de poste de police. Je voudrais, Monsieur GIRARD, vous dire que ce n'est pas à moi que vous allez faire des leçons de défense des services publics, moi qui suis un syndicaliste depuis 40 ans.

En matière de défense du bureau police, j'ai reçu deux directeurs départementaux de la sécurité publique. Le premier avait promis en 2009... C'est pour cela que nous avons transformé le bureau de police d'Aubières en un bureau de police mixte. Il y a toujours un bureau pour la police nationale. Il n'est pas venu, sans prévenir. On nous avait aussi promis la création d'îlots. Cela n'a pas eu lieu non plus. On nous a trompés. Nous l'avons dit et écrit.

Dernièrement, j'ai reçu M. FERNANDES, le nouveau DDS (Directeur Départemental de la Sécurité Publique), qui est quelqu'un de concret parce qu'il y a déjà des réunions régulières entre la police nationale et la police municipale. Il y a des engagements de la police nationale pour qu'elle vienne une fois par semaine dans le bureau de police municipal pour prendre les plaintes.

En revanche, Monsieur GIRARD, je vous connais depuis 1995 et je ne vous ai jamais vu dans une manifestation pour défendre un service public, je ne vous ai jamais écouté défendre un service public et je n'ai jamais vu la moindre écriture vous concernant pour défendre un service public. Vous pouvez m'attaquer sur des choses mais pas là-dessus.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Vous déformez l'article. L'article dit que vous ne vous êtes pas médiatiquement battu pour le commissariat comme vous l'avez fait pour la CAF. Vous venez de le confirmer puisque c'étaient des entretiens dans des bureaux. Les élus ont plus ou moins été tenus au courant et nous avons découvert la fermeture du bureau de police.

Ensuite, Monsieur le Maire, nous nous connaissons effectivement depuis longtemps. Vous savez que quand vous présentez ici même des vœux pour la Poste notamment, je les vote. Vous n'êtes donc pas autorisé à dire des choses sur moi que vous ne connaissez pas. Il faut déjà relire l'article et ne pas le déformer comme vous le faites en Conseil Municipal.

Je voterai le vœu ce soir, comme je l'ai fait pour la Poste. J'ai voté la municipalisation du personnel de cantine, etc. Vous n'avez pas de leçon à me donner sur le service public. Vous avez votre parcours et j'ai le mien. Merci.

M. LE MAIRE.- Je ne partage pas du tout cela. J'invite tous les élus et la population à relire l'article de M. GIRARD qui fustige le Maire qui ne défend pas le service public. Je ne l'accepte pas.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Vous reliez l'article. Vous le déformez.

M. LE MAIRE.- J'ai bien compris que vous vouliez voter le vœu. L'essentiel est que nous nous retrouvions tous sur le vœu.

- Qui s'abstient ? (6 voix)
- Qui vote contre ? (Néant)

L'opposition est divisée ce soir.

M. BARGNOUX.- Il y a un problème parce que tu as l'air de mettre en doute le fait que nous nous abstenions.

M. LE MAIRE.- Pas du tout, Monsieur BARGNOUX.

M. BARGNOUX.- Quand je vois que tout cela se termine dans la politique, ce n'est pas le but recherché.

M. LE MAIRE.- Ne faites pas la vierge effarouchée ! Vous êtes un homme politique comme nous, Monsieur BARGNOUX. Vous ne vous êtes pas trompé de camp.

M. BARGNOUX.- Je ne suis certainement pas dans votre camp !

M. LE MAIRE.- Au lieu d'avancer caché derrière je ne sais quoi... Vous êtes un homme de droite et je respecte votre engagement, comme vous devez respecter le mien. Ne me dites pas que vous n'êtes pas un homme de politique.

Je vous remercie tous, et M. BARGNOUX en particulier. Passez une bonne soirée. Bonnes vacances et à la rentrée, en septembre.

La séance est levée à 22 h 30.